Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 9370763
Centre d'intérêt: 910

Desmeules, Marcel.

Plan de développement de services éducatifs aux adultes handicapés par une déficience intellectuelle : document de travail / Marcel Desmeules, Gaétan Mathieu, Guy Nadeau. -- [Montréal] : Commission des écoles catholiques de Montréal, Service de l'éducation des adultes, 1985.
75 p. ; 28 cm.

Titre de la couv. Bibliogr.: p. 73-75.

Vedette(s)-secondaire(s): Mathieu, Gaétan * Nadeau, Guy * Commission des écoles catholiques de Montréal. Service de l'éducation des adultes

Descripteur(s): Services éducatifs * Etudiant adulte * Déficient mental * Plan de développement * Analyse de besoins * Statistiques * Education des adultes

Présentation du plan de développement des services éducatifs à l'intention des adultes de 22 ans et plus handicapés par une déficience intellectuelle et résidant sur le territoire de la CECM. Le plan apporte des données concernant la clientèle visée, l'analyse des besoins en services éducatifs et la nécessité d'un plan de développement des services éducatifs. Le plan comme tel est décrit avec ses objectifs, ses orientations quant aux services éducatifs à mettre en place, la planification des services eux-mêmes et les phases de développement proprement dites. Il est suivi de recommandations. Quelques statistiques sont présentées en annexe.

Type de document:

F 6.1

9370763

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL

SERVICE DE L'EDUCATION DES ADULTES

Plan de développement de services éducatifs aux adultes handicapés par une déficience intellectuelle

DOCUMENT DE TRAVAIL

Octobre 1985

Marcel Desmeules
Gaétan Mathieu
Guy Nadeau

9370763

CENTRE DE DOCUMENTATION
CREP

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

1. CLIENTELE VISEE PAGE 3
   1.1 Définition des clientèles 4
      1.1.1 Déficience légère 5
      1.1.2 Déficience moyenne 5
      1.1.3 Déficience sévère 5
      1.1.4 Déficience profonde 6
      1.1.5 Clientèle multihandicapée 6

2. ANALYSE DES BESOINS EN SERVICES EDUCATIFS 7
   2.1 Méthodologie utilisée 7
   2.2 Identification des besoins 8
      2.2.1 Alphabétisation fonctionnelle 8
      2.2.2 Initiation et intégration au marché du travail 9
      2.2.3 Développement de l'autonomie personnelle et sociale 10
   2.3 Champs d'intervention proposés en regard des besoins exprimés 11
      2.3.1 Formation de base 11
      2.3.2 Formation préparatoire au marché du travail 12
      2.3.3 Formation socio-culturelle 13

3. NECESSITE D'UN PLAN DE DEVELOPPEMENT DE SERVICES EDUCATIFS 15
   3.1 Concentration des adultes handicapés par une déficience intellectuelle sur le territoire de la C.E.C.M. 15
   3.2 Transfert au S.E.A. des adultes de 22 ans et plus du R.E.S. 16

4. PLAN DE DEVELOPPEMENT DES SERVICES EDUCATIFS 17
   4.1 Objectifs de développement 17
   4.2 Orientations des services éducatifs 18

PAGE 65

ANNEXE VI 67

ANNEXE VII 70

ANNEXE VIII 72

ANNEXE IX 73

BIBLIOGRAPHIE

	4.2.1	L'accès à une éducation permanente	PAGE 19
	4.2.2	Un milieu éducatif le plus normalisant possible	20
	4.2.3	La formation sur mesure	21
	4.2.4	La priorité aux formations qualifiantes	22
	4.2.5	La pluralité des lieux de formation	22
	4.2.6	La complémentarité des services et la concertation des intervenants	23
4.3		Planification des services éducatifs	24
	4.3.1	Application du régime pédagogique de l'éducation des adultes	24
	4.3.2	Modèle proposé en accueil et référence pour les adultes handicapés par une déficience intellectuelle	25
	4.3.3	Modèle proposé au niveau de l'intégration de la clientèle handicapée par une déficience intellectuelle	30
	4.3.4	Phases de développement	36
		4.3.4.1 Phase 1: 1985-86	36
		4.3.4.2 Phase 2: 1986-87	45
		4.3.4.3 Phase 3: 1987-88	47
CONCLUSION ET RECOMMANDATION			50
ANNEXE I			55
ANNEXE II			56
ANNEXE III			57
ANNEXE IV			58
ANNEXE V			62

L'emploi du masculin doit être entendu comme neutre
et n'a pas d'autres buts
que d'alléger la présentation matérielle du texte

INTRODUCTION

Au Service de l'éducation des adultes de la C.E.C.M., le développement de services éducatifs à l'intention des personnes handicapées a constitué, au cours des dernières années, une de ses préoccupations majeures au niveau de ses orientations et de ses plans d'action annuels. Plusieurs de ses réalisations en témoignent.

A titre d'exemple, mentionnons la création en juillet 1979 du centre Champagnat. Ce nouveau centre de services devenu opérationnel en août 1980 répondait à la nécessité et à l'urgence d'offrir aux adultes handicapés par une déficience physique (motrice, visuelle et auditive) l'accessibilité à des services personnalisés d'accueil et d'évaluation psychopédagogique, d'information et d'orientation, de formation générale, professionnelle et socio-culturelle et ce, en vue de favoriser le plus possible leur intégration sociale.

Mais avant 1979, le Service de l'éducation des adultes s'est montré particulièrement attentif aux demandes de services qui provenaient des organismes de personnes handicapées, demandes qui correspondaient à des besoins ponctuels de formation dans le cadre de l'éducation populaire. Et il s'est efforcé d'y apporter des réponses appropriées et satisfaisantes dans la mesure de ses disponibilités budgétaires.

En octobre 1980, M. Georges Picard, directeur adjoint du Service de l'éducation des adultes, s'est vu confier le mandat d'étudier des pistes de développement de services éducatifs à offrir aux adultes handicapés par une déficience intellectuelle légère et moyenne et celui de voir à actualiser à titre expérimental un certain nombre d'activités de formation s'adressant prioritairement à la clientèle qui aurait terminé sa scolarité prolongée à l'école Irénée-Lussier et au centre Cherrier.

En guise de conclusion, le rapport déposé par M. Picard rappelait que dans l'esprit de ses politiques, le Service de l'éducation des adultes avait la responsabilité de rendre accessible aux handicapés intellectuels une plus grande diversité d'activités de formation et ce, dans les meilleurs délais, pour combler le retard qu'il accusait dans ce secteur. Pour ce faire, il revenait au Service de l'éducation des adultes d'élaborer un plan de développement des services éducatifs tout en s'assurant d'un financement particulier auprès du ministère de l'Education.

Les contraintes budgétaires de l'année scolaire 1981-1982 ont eu pour effet de reporter à plus tard l'application des recommandations contenues au rapport de M. Picard.

La direction du Service de l'éducation des adultes a décidé de puiser à même son budget de l'éducation populaire pour répondre aux demandes de services des organismes regroupant des adultes handicapés par une déficience intellectuelle (1).

Quant aux jeunes adultes handicapés par une déficience moyenne et sévère qui avaient terminé leur scolarité prolongée dans l'un des centres spécialisés du Regroupement des écoles spéciales et qui ne pouvaient pas s'intégrer au marché du travail ou avoir accès dans l'immédiat aux services socio-professionnels d'un centre de réadaptation, la Direction générale de la C.E.C.M. a reçu l'autorisation du ministère de l'Education de continuer à les desservir dans le secteur des jeunes.

La situation n'a pas subi de modification depuis 1981. Une des conséquences d'un tel état de faits, c'est que nous retrouvons aujourd'hui dans les écoles spéciales de la C.E.C.M. au moins dix-neuf (19) adultes handicapés intellectuels âgés de 24 ans et plus et qui poursuivent leur scolarité prolongée à temps plein. Ce phénomène soulève des questionnements et mérite un examen sérieux.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas passer sous silence le contingentement actuel des places disponibles dans les centres d'accueil de réadaptation où l'on offre à cette clientèle des services d'apprentissage aux habitudes de travail et aux habiletés à acquérir dans la réalité quotidienne de l'handicapé intellectuel.

La liste d'attente est impressionnante: elle compte déjà cinq cents (500) adultes admissibles et prévoit l'ajout de cent (100) autres adultes en juin 1985.

(1) Relevé statistique du Service de l'éducation des adultes des services offerts aux adultes handicapés par une déficience intellectuelle de 1981 à 1985. (Annexe I)

Normalement, les adultes âgés de 22 ans et plus handicapés par une déficience intellectuelle ou par une déficience physique à laquelle s'associe une déficience intellectuelle, devraient avoir accès à des services éducatifs diversifiés. Ces services correspondraient à des besoins de formation complémentaire, une fois leur scolarité prolongée terminée et devraient être dispensés par des organismes relevant de différents ministères, tels que le ministère de l'Education, le ministère des Affaires Sociales et le ministère de la Main d'Oeuvre et de la sécurité du Revenu.

Le Service de l'éducation des adultes de la C.E.C.M. quant à lui, assumera sa responsabilité à l'égard de cette clientèle en planifiant des services éducatifs qui tiennent compte des besoins clairement identifiés et qui assurent une continuité réelle aux interventions éducatives déjà réalisées.

C'est bien dans ce contexte qu'il présente son plan de développement de services éducatifs à l'intention des adultes de 22 ans et plus handicapés par une déficience intellectuelle et résidant sur le territoire de la C.E.C.M.

Ainsi dans les pages qui suivront, nous apporterons des données concernant:

1o la clientèle visée

2o l'analyse des besoins en services éducatifs

3o la nécessité d'un plan de développement de services éducatifs

4o le plan de développement des services éducatifs.

En conclusion, nous retrouverons un certain nombre de recommandations qui opérationnalisera le plan de développement préconisé.

1. CLIENTELE VISEE

Le plan de développement de services vise à desservir les adultes handicapés par une déficience intellectuelle ou par une déficience physique auquel s'associe un handicap intellectuel.

Avant de définir ces clientèles de façon plus précise, est-il nécessaire de rappeler que ces adultes handicapés par une déficience intellectuelle ou multihandicapés sont d'abord et avant tout des personnes humaines à part entière: des personnes humaines qui aspirent à un mieux-être et à un mieux-vivre au sein de la collectivité.

Même si elles présentent des limitations fonctionnelles qui font partie de leur réalité quotidienne, elles ont un potentiel humain qui mérite d'être mieux connu et mieux apprécié. C'est le point de départ de toute intervention éducative voulant maximiser le développement intégral de la personne handicapée.

Nous référant à la loi 9 assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, nous pouvons définir la personne handicapée comme suit:

> "Toute personne limitée dans l'accomplissement d'activités normales et qui de façon significative et persistante, est atteinte d'une déficience physique ou mentale ou qui utilise régulièrement une orthèse, une prothèse ou tout autre moyen pour pallier son handicap". (2)

L'Office des personnes handicapées du Québec définit d'une façon plus précise les termes "déficience, incapacité ou limitation fonctionnelle", et "handicap", ceci afin de mieux comprendre les personnes concernées.

(2) Office des personnes handicapées du Québec. "A part égale". L'intégration des personnes handicapées: un défi pour tous, Québec: ministère des Communications 1984, p. 23

Une déficience: "Une déficience est une perte, une malformation ou une anomalie d'un organe, d'une structure ou d'une fonction mentale, psychologique, physiologique ou anatomique. Elle est le résultat d'un état pathologique objectif, observable, mesurable et pouvant faire l'objet d'un diagnostic". (3)

L'incapacité ou la limitation fonctionnelle:

"Une incapacité correspond à toute réduction (résultant d'une déficience) partielle ou totale de la capacité d'accomplir une activité d'une façon ou dans les limites considérées comme normales, pour un être humain". (4)

Par exemple, une déficience c'est la cécité, l'autisme, la paralysie cérébrale. Et une limitation en est la résultante; une difficulté dans la perception visuelle, dans la communication orale; une incapacité de s'habiller seul, ou une maladresse dans les tâches manuelles.

Un handicap:

"C'est un désavantage social pour une personne résultant d'une déficience ou d'une incapacité et qui limite ou interdit l'accomplissement de ses rôles sociaux liés à l'âge, au sexe, aux facteurs socio-culturels". (5) Le handicap d'une personne se définit donc à partir des obstacles qu'elle rencontre dans la société.

1.1 DEFINITION DES CLIENTELES:

Une personne handicapée par une déficience intellectuelle démontre un fonctionnement général significativement inférieur à la moyenne et dénote une déficience dans ses comportements adaptatifs. Il existe différents types de déficience intellectuelle. Dans la définition de chacun de ces niveaux de déficience, nous mettrons en évidence certains traits qui caractérisent les clientèles concernées. Nous présenterons une description plus globale de l'individu par rapport à sa capacité de faire face aux exigences de la société.

(3) Office des personnes handicapées du Québec. "A part égale". L'intégration des personnes handicapées: un défi pour tous, Québec: ministère des Communications 1984, p. 31

(4) Idem p. 33

(5) Idem p. 34

1.1.1 Déficience légère:

Une personne qui présente un handicap intellectuel léger "est capable, malgré la lenteur relative qu'elle met à faire des apprentissages, d'évoluer dans le milieu social qui est le sien et d'acquérir un certain niveau de développement intellectuel par rapport à des habiletés de base en lecture, écriture et en calcul". (6) Elle pourra évoluer sur le marché du travail en réalisant des tâches concrètes et en menant une vie relativement autonome.

1.1.2 Déficience moyenne:

Une personne qui présente un handicap intellectuel moyen "est capable d'évolution sociale et peut faire certains apprentissages scolaires dans la mesure où des programmes particuliers lui sont offerts. Son développement général est lent et elle a des difficultés importantes dans le domaine de la communication et du langage. Elle a besoin d'un encadrement particulier pour développer son autonomie personnelle" (7) et une intervention éducative appropriée pourra améliorer sensiblement son état de dépendance face aux autres concitoyens.

1.1.3 Déficience sévère:

"La personne qui manifeste un handicap intellectuel sévère, accuse "des retards marqués dans tous les secteurs de son développement" (8) soit autant au niveau du langage, de la parole que de la motricité. De plus ses carences développementales s'accompagnent souvent d'une incapacité physique.

Ces personnes peuvent faire certains apprentissages de base mais elles ont besoin d'encadrement et de soutien continu. Les chances de devenir autonomes sont limitées mais elles peuvent faire des progrès dès que nous leur offrons un environnement stimulant et une programmation adaptée à leurs besoins.

(6) Service de l'adaptation scolaire, Direction générale du développement pédagogique, "Plan d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés par une déficience mentale", document de travail, mars 1983, p. 2

(7) Idem, p. 3

(8) Idem, p. 3

1.1.4 Déficience profonde:

Une personne qui vit avec un handicap intellectuel profond démontre une coordination physique et un développement sensoriel fortement atteints. Cependant l'apport bienfaisant de stimulations sensorielles et physiques, créées par la présence d'un intervenant, pourra déclencher des réactions qui fournissent des résultats inattendus.

1.1.5 Clientèle multihandicapée:

L'expression "handicaps multiples" désigne la situation de toute personne qui présente plus d'un syndrome à la fois, les difficultés d'apprentissages étant exclues:

- une déficience intellectuelle associée à une déficience visuelle, auditive ou physique ou à une mésadaptation socio-affective;

- une déficience visuelle associée à une déficience intellectuelle, auditive ou physique ou à une mésadaptation socio-affective;

- une déficience auditive associée à une déficience intellectuelle, visuelle ou physique ou à une mésadaptation socio-affective;

- un handicap physique associé à une déficience intellectuelle, visuelle ou auditive ou à une mésadaptation socio-affective;

- une mésadaptation socio-affective associée à un handicap intellectuel, auditif, visuel ou physique. (9)

(9) Gouvernement du Québec, Ministère de l'Education, Secteur du préscolaire, du primaire et du secondaire, "Organisation des services éducatifs dispensés à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire pour l'année scolaire 1983-84". Document d'information, p. 19

2. Analyse des besoins en services éducatifs

2.1 Méthodologie utilisée

Dans un premier temps, nous avons procédé à la lecture d'un certain nombre d'ouvrages spécialisés traitant de la déficience intellectuelle et nous avons étudié différents rapports d'organismes concernant les personnes handicapées par une déficience intellectuelle. Cette démarche nous a permis de mieux cerner les diverses problématiques vécues par ces adultes et leurs besoins comme personnes humaines.

Dans un deuxième temps, nous avons mené une consultation auprès de jeunes adultes handicapés intellectuels. L'objectif de cette consultation visait essentiellement une expression libre de leurs besoins en services éducatifs. Certains parents de ces jeunes adultes ont été également consultés.

Enfin dans un troisième temps, nous avons rencontré des représentants de plusieurs organismes situés sur le territoire de la C.E.C.M. dans le but de connaître leurs points de vue quant aux services éducatifs à mettre en place par le Service de l'éducation des adultes en réponse aux besoins des clientèles qu'ils desservent. Les organismes suivants furent consultés:

- Centre Cherrier
- Ecole Irénée-Lussier
- Centres Marronniers
- Le Chaînon
- A la Croisée
- Carrefour d'éducation populaire de Pointe St-Charles
- Hôpital Rivière-des-Prairies
- Hôpital Louis-Hyppolyte Lafontaine
- Le Relais (Association Montréalaise pour déficients intellectuels)
- Office des personnes handicapées du Québec
- Conseil de la santé et des services sociaux de la région du Montréal Métropolitain.

2.2 Identification des besoins

Les besoins en services éducatifs qui ont été exprimés, peuvent se regrouper sous trois volets: l'alphabétisation fonctionnelle; l'initiation et l'intégration au marché du travail; le développement de l'autonomie personnelle et sociale.

2.2.1 Alphabétisation fonctionnelle

1. Apprendre à lire, à écrire et à compter en fonction des besoins de la vie courante

2. Savoir administrer un budget personnel

3. Connaître ses droits et ses responsabilités en ayant accès à des informations d'ordre juridique (ex. Loi de la protection du consommateur; les règlements d'un bail, etc. . .)

4. Acquérir des connaissances élémentaires en géographie et en histoire

5. Savoir utiliser le journal comme médium d'information

6. S'initier aux arts (chant, musique, peinture, théâtre, etc. . .)

7. Acquérir des connaissances relatives à la signalisation routière et au code de la route

8. Apprendre à participer à un travail en groupe (rôles, attitudes, comportements, fonctionnement d'un groupe)

9. Participer à des activités de croissance personnelle et sociale dans le but de se sentir bien dans sa peau et de vivre en harmonie avec les autres

10. Communiquer avec les autres de façon claire en développant une bonne capacité d'écoute

11. Développer une pensée spirituelle

12. Apprendre à vivre en adulte responsable

2.2.2 Initiation et intégration au marché du travail

1. Avoir accès à des ateliers préparatoires à l'emploi axés sur la recherche et la conservation d'un travail.

2. Développer chez les adultes des habiletés et des attitudes pouvant améliorer les conditions d'intégration au marché du travail.

3. Avoir accès à des plateaux de stage (travail supervisé dans le milieu) et des stages individualisés dans l'industrie.

4. Préparer le stagiaire à bien accomplir ses tâches dans le respect des exigences de l'entreprise.

5. Etablir des modalités d'évaluation des habiletés de travail.

6. Expérimenter le parrainage industriel pour les travailleurs en atelier.

7. Informer le stagiaire en formation, des droits et des responsabilités de l'employé et de l'employeur.

CENTRE DE DOCUMENTATION
CREP

2.2.3 Développement de l'autonomie personnelle et sociale

1. Assister l'adulte dans son apprentissage à assumer des rôles sociaux et à prendre des responsabilités sur le plan familial, social, économique, politique et culturel.

2. Explorer les ressources communautaires du milieu qui offrent un éventail d'activités de loisirs sportifs et socio-culturels.

3. Savoir utiliser le réseau de transport en commun de la ville de Montréal.

4. Aider l'adulte à faire des choix judicieux dans l'achat de produits alimentaires et de vêtements.

5. Connaître davantage sa sexualité.

6. Maîtriser les habiletés de base de la couture.

7. S'initier aux habiletés de base de l'art culinaire: savoir préparer des menus simples.

8. Développer des habitudes de saine alimentation.

9. Maîtriser les habiletés de base relatives à la tenue de maison (ex. ménage, lavage, repassage, etc.).

10. Avoir accès à un cours de conduite automobile.

11. Développer des habitudes de base au niveau d'une hygiène personnelle et d'une apparence personnelle soignée.

2.3 Champs d'intervention proposés en regard des besoins exprimés

L'identification des besoins en éducation permanente en fonotion des adultes handicapés par une déficience intellectuelle nous éclaire quant à la mise en place éventuelle de services éducatifs. Elle focalise trois niveaux d'intervention éducative pour lesquels le Service de l'éducation des adultes est en mesure d'apporter en bonne partie des réponses appropriées.

Il va sans dire que les adultes handicapés par une déficience intellectuelle éprouvent les mêmes besoins de formation complémentaire que leurs concitoyens ou concitoyennes. Ils veulent parfaire leurs acquis, orienter leur carrière professionnelle et accroître leur culture personnelle en s'ouvrant à de nouveaux champs de connaissances et ce, dans un milieu de formation le plus normalisant possible.

Les activités de formation offertes à cette clientèle par le Service de l'éducation des adultes viseront essentiellement le développement d'habiletés et de compétences qui permettront à ces adultes de s'épanouir dans le respect de leurs différences individuelles et qui les rendront capables de s'adapter et de s'intégrer à la vie de la communauté.

Suite aux consultations effectuées auprès d'adultes handicapés par une déficience intellectuelle et auprès d'intervenants de différents organismes qui assument un support à la démarche éducative de ces adultes, nous croyons que des activités adaptées en formation de base, en formation professionnelle et en formation socio-culturelle, dispensées dans un milieu de formation le plus normalisant possible, constitueraient une réponse satisfaisante aux besoins exprimés.

2.3.1 Formation de base

L'analphabétisme chez les adultes handicapés par une déficience intellectuelle est un problème crucial. Depuis plusieurs années, le Service de l'éducation des adultes de la C.E.C.M. tend d'y pallier en accueillant un certain nombre d'adultes handicapés par une déficience légère et en leur dispensant des activités d'alphabétisation. Les résultats obtenus sont encourageants. Ils confirment que ces adultes maîtrisent certains apprentissages qui les rendent beaucoup plus fonctionnels dans leurs activités personnelles et sociales.

Des expériences menées auprès d'adultes handicapés intellectuels nous indiquent que plusieurs d'entre eux réussissent à lire des textes simples reliés à leur quotidien, à s'exprimer correctement par écrit, à communiquer avec les autres de façon claire en développant une bonne capacité d'écoute, à maîtriser les opérations mathématiques nécessitées par les besoins de la vie courante, à participer, dans un esprit critique, aux débats concernant le développement de leur communauté.

L'analyse des besoins nous confirme que plusieurs autres adultes handicapés par une déficience intellectuelle manifestent un intérêt à l'apprentissage des codes nécessaires de la lecture, de l'écriture et du calcul dans le but de s'approprier et de mieux comprendre leur environnement et de pouvoir agir sur ce même environnement.

L'approche fonctionnelle est à privilégier. Les méthodes utilisées dans cette approche pédagogique s'inspirent largement du milieu de vie et du vécu de l'apprenant et donnent lieu à des apprentissages beaucoup plus signifiants.

Est-il besoin d'ajouter que cette activité de formation pourrait se réaliser dans divers milieux et non pas nécessairement dans une salle de classe traditionnelle.

2.3.2 Formation préparatoire au marché du travail

Certains adultes handicapés intellectuels n'ont pas eu la chance d'acquérir les prérequis à l'emploi. Dans le but de favoriser leur insertion au marché du travail, il s'avère indispensable de leur offrir un cours-atelier d'entraînement au travail en industrie et de développer chez eux les habiletés et les attitudes du travailleur et de les préparer à l'intégration au marché du travail.

L'atelier d'entraînement au travail en industrie serait complété soit par un plateau de stage en industrie soit par un stage individualisé en industrie.

Le plateau de stage en industrie permettrait à l'adulte concerné de transférer ses acquis à un poste de travail bien défini grâce à la supervision réalisée dans le milieu de stage.

Quant au stage individualisé en industrie, le superviseur désigné aiderait le stagiaire à maîtriser adéquatement les fonctions de travail, à développer sa socialisation avec les compagnons de travail et à respecter les conditions de travail de l'entreprise.

Cette période de stage pourrait faciliter le placement éventuel du stagiaire dans l'entreprise où il accomplit sa démarche d'apprentissage.

A titre de complément à l'atelier d'entraînement au travail en industrie et à un stage en industrie, il serait important d'offrir à l'adulte handicapé par une déficience légère ou moyenne l'accès à un cours de recherche et de conservation d'emploi. Ce dernier est capable de comprendre les droits et devoirs de tout travailleur et de saisir les différentes façons de rechercher et de conserver un emploi si l'on sait utiliser avec lui la démarche pédagogique appropriée.

2.3.3 Formation socio-culturelle

A l'éducation des adultes, la politique des activités éducatives socio-culturelles couvre l'ensemble des activités de formation concernant le développement personnel et social.

Ce champ d'intervention regroupe les divers types de besoins suivants:

- développement physique et santé;
- épanouissement de l'affectivité;
- développement spirituel;
- développement intellectuel;
- développement artistique et acquisition des habiletés d'expression;
- maîtrise du langage et des moyens de communication;
- amélioration des relations interpersonnelles;
- aptitudes à jouer des rôles sociaux et à prendre des responsabilités dans les domaines familial, social, économique, politique et culturel.

Les activités socio-culturelles mises en place par le Service de l'éducation des adultes, en réponse à ces besoins variés, poursuivent des objectifs spécifiques.

Elles veulent permettre aux adultes:

a) de donner un sens plus humain à leur vie;

b) de devenir plus libres et plus autonomes dans leur vie quotidienne;

c) de changer les situations concrètes de leur vie;

d) de participer au développement de la culture populaire. (10)

Ce type de formation serait fort pertinent avec les adultes handicapés par une déficience intellectuelle. Il correspondrait à leurs besoins éducatifs exprimés et à leurs intérêts personnels. Dans la mesure où il favoriserait des apprentissages "en situation" dans le cadre d'un plan de formation sur mesure, il a de fortes chances de connaître du succès auprès de cette clientèle.

Chose certaine, ces adultes jouiront dans la vie quotidienne d'une plus grande liberté, d'une autonomie accrue et d'une meilleure intégration à la vie de la communauté s'ils connaissent mieux les ressources communautaires et les services publics et savent les utiliser à bon escient, s'ils possèdent une meilleure connaissance de leurs droits et de leurs responsabilités. Le programme "Citoyen dans la communauté" serait des plus appropriés.

Quant aux programmes "Tenue et vie de maison" et "Art culinaire", ils s'avèreraient des moyens fort pertinents pour mieux instrumenter ces adultes qui aspirent à une indépendance légitime dans un contexte de vie qu'ils ont choisi eux-mêmes.

(10) C.E.C.M., Service de l'éducation des adultes, Manuel de gestion, section "Politiques", Division "Activités éducatives socio-culturelles", Octobre 1977, p. 1 et 2.

Par ailleurs, les activités de croissance personnelle, comme l'éducation à la sexualité, le développement d'une apparence personnelle soignée, pour ne citer que celles-là, constitueraient des activités de formation complémentaires importantes. Elles favoriseraient chez ces adultes une meilleure connaissance d'eux-mêmes et l'émergence d'une image personnelle beaucoup plus positive.

3. Nécessité d'un plan de développement de services éducatifs

Dans son plan d'action annuel 1984-1985, le Service de l'éducation des adultes a retenu la priorité d'un développement de services éducatifs à l'intention des adultes handicapés par une déficience intellectuelle.

Plusieurs raisons justifient l'élaboration d'un plan de développement de services éducatifs, notamment la forte concentration de cette clientèle sur le territoire de la C.E.C.M. et la nécessité d'un transfert au Service de l'éducation des adultes de la clientèle des adultes de 22 ans et plus du Regroupement des écoles spéciales.

3.1 Concentration des adultes handicapés par une déficience intellectuelle sur le territoire de la C.E.C.M.

Est-il besoin de rappeler qu'au Québec, les adultes de 18 à 64 ans handicapés par une déficience intellectuelle représentent 3% de la population totale. Les données statistiques du Conseil de la santé et des services sociaux de la région de Montréal métropolitain indiquent un taux de prévalence de 68% de cette même clientèle sur le territoire de la C.E.C.M.

La répartition de ces personnes handicapées selon les divers types de déficience est la suivante:

a) déficience légère: 22,658
b) déficience moyenne: 1,802
c) déficience sévère: 1,031
d) déficience profonde: 256

Il ressort que 38,180 adultes auraient droit à des services éducatifs appropriés. C'est un indicateur intéressant qui démontre sans aucun doute la forte concentration des personnes handicapées par une déficience intellectuelle sur le territoire de la C.E.C.M. (Voir annexe II)

Toutefois, la prudence est de rigueur quant à l'utilisation de ces statistiques. Il s'agit là d'une estimation ou d'un ordre de grandeur théorique à la suite de l'application d'un taux de prévalence.

Ceci étant dit, il est quand même indéniable que le Service de l'éducation des adultes dessert présentement une infime minorité de ces personnes. L'accessibilité pour cette clientèle à un plus grand nombre d'activités de formation constituerait un progrès appréciable et un moyen privilégié qui contribuerait à actualiser leur intégration sociale et professionnelle.

3.2 Transfert au S.E.A. des adultes de 22 ans et plus du R.E.S.

Actuellement, dans trois centres de scolarité prolongée du Regroupement des écoles spéciales, nous retrouvons 117 jeunes adultes handicapés par une déficience moyenne et sévère qui auront 22 ans et plus au 30 septembre 1985 (voir annexe III).

La répartition de ces jeunes adultes par groupes d'âge est la suivante:

- 22 ans: 50
- 23 ans: 46
- 24 ans: 18
- 25 ans et plus: 02

Un comité consultatif composé de représentants du Service de l'éducation des adultes et du Regroupement des écoles spéciales, a étudié cette situation et recommandé:

1o que ces jeunes adultes poursuivent en 1985-86 leur scolarisation à temps complet dans leur centre respectif

2o qu'un transfert progressif de cette clientèle au Service de l'éducation des adultes s'effectue à partir de l'année 1986-87 selon des modalités d'opérationnalisation à déterminer au cours de l'année 1985-86.

Nous apporterons plus de précisions à ce sujet dans les phases de développement.

A compter de septembre 1985, le Service de l'éducation des adultes assumera les services et activités offerts à temps partiel aux adultes du centre d'accueil A la Croisée et à ceux des centres Marronniers. Ceci marque un pas important dans le transfert des clientèles adultes de plus de 22 ans du Regroupement des écoles spéciales. Notre unité administrative dispose maintenant de nouvelles ressources pour prendre la relève et planifier des services éducatifs en éducation permanente.

4. Plan de développement des services éducatifs

Dans un premier temps, ce plan de développement précisera les objectifs à poursuivre et les orientations à retenir quant aux services éducatifs à mettre en place. Dans un deuxième temps, il mettra l'accent sur la planification de ces services et abordera les phases de développement proprement dites.

4.1 Objectifs de développement

4.1.1 Assurer au Service de l'éducation des adultes une continuité des services éducatifs déjà offerts dans le secteur des jeunes et ce, dans un processus d'éducation permanente.

4.1.2 Actualiser la prise en charge progressive par le Service de l'éducation des adultes des clientèles de 22 ans et plus handicapées par une déficience intellectuelle desservies jusqu'à maintenant dans les centres de scolarité prolongée du Regroupement des écoles spéciales.

4.1.3 Permettre aux adultes âgés de 22 ans et plus handicapés par une déficience intellectuelle légère, moyenne et sévère ou par une déficience physique (motrice ou sensorielle) et à laquelle s'associe une déficience intellectuelle légère ou moyenne de bénéficier d'une plus grande accessibilité à des services éducatifs diversifiés en vue d'une meilleure intégration sociale et professionnelle.

4.1.4 Contribuer à la mise en place de services complémentaires à ceux qui sont dispensés ou en voie de l'être par les autres partenaires impliqués dans l'intégration sociale et professionnelle des adultes handicapés par une déficience intellectuelle.

4.2 Orientations des services éducatifs

La philosophie d'intervention du Service de l'éducation des adultes qui inspire les services éducatifs à l'intention des personnes handicapées, s'inscrit dans un cadre théorique humaniste appliqué à l'andragogie.

Cette philosophie d'intervention reconnaît aux personnes handicapées le droit à une éducation permanente au même titre que tous les autres adultes en processus de formation continue. Elle favorise l'accès à diverses activités de formation visant essentiellement un développement éducatif personnalisé. Elle accorde une priorité aux formations qualifiantes et à une formation sur mesure dans une pluralité de lieux de formation.

Les services éducatifs offerts aux stagiaires adultes handicapés par une déficience intellectuelle veulent tenir compte de cette philosophie d'intervention.

4.2.1 L'accès effectif à une éducation permanente

La politique gouvernementale concernant l'éducation des adultes met l'accent sur la permanence de la démarche éducative et insiste sur l'égalité des chances pour tous les adultes qui sont désireux d'acquérir un complément de formation.

Chez les personnes handicapées, nous remarquons de plus en plus une volonté de s'impliquer dans un processus de formation continue, étant mieux informées sur les activités de formation qui leur sont accessibles. Le phénomène de la sous-scolarisation de ces adultes est bien connu: au Québec, 38% n'ont pas terminé leur formation académique de niveau élémentaire; 70% se retrouvent sans diplôme d'études secondaires tandis que 11,1% de jeunes adultes de moins de 25 ans n'ont aucune scolarisation.

Quant aux adultes handicapés par une déficience intellectuelle, représentant tout près de 60% de la population handicapée du Québec, ils se situent très majoritairement au niveau de l'alphabétisation proprement dite.

Par ailleurs, leur intégration au marché du travail est plutôt limitée. Les dernières statistiques nous indiquent qu'environ 12% de la population handicapée du Québec ont accès effectivement au marché du travail alors que 90%, selon l'Office des personnes handicapées du Québec, seraient aptes au travail dans un contexte ordinaire d'embauche s'ils pouvaient bénéficier d'une formation professionnelle sur mesure.

Une telle situation crée un impact socio-économique important et engendre des coûts sociaux élevés. Ces adultes sous-scolarisés et sans emploi doivent compter sur l'aide directe du gouvernement pour réussir à survivre: 113,000 nécessitent des mesures d'aide sociale; 30,000 reçoivent des prestations de la Commission de la santé et sécurité au travail tandis que 20,000 retirent des rentes d'invalidité de la Régie des rentes du Québec. (11)

(11) Commission d'étude sur la formation des adultes: "Apprendre, une action volontaire et responsable". Fév. 1982 p. 141-142

Les adultes handicapés par une déficience intellectuelle font partie de la majorité des personnes handicapées sous-scolarisées et sans emploi. Leur accès effectif à une éducation permanente leur permettra d'améliorer soit leur qualité de vie soit leur scolarité ou encore leur capacité à détenir un emploi régulier.

La reconnaissance du principe d'accessibilité à des activités de formation axées sur un développement éducatif personnalisé et intégral, demeure une condition essentielle dans le processus d'intégration sociale de la personne handicapée intellectuelle.

Comme tous les adultes "dits" non handicapés, ils doivent avoir accès aux ressources éducatives existantes dans un environnement qui se veut le plus naturel possible.

4.2.2 Un milieu éducatif le plus normalisant possible

Depuis quelques années, nous pouvons remarquer un mouvement de désinstitutionnalisation des personnes ayant une déficience intellectuelle afin de leur permettre une intégration à un milieu de vie plus "normalisant". Ces mesures sociales telles que le maintien dans le milieu de vie naturel, l'aide à domicile, les familles d'accueil, les foyers de groupe, les appartements supervisés pour ne mentionner que celles-là, assurent à ces personnes une meilleure qualité de vie et contribuent à leur intégration sociale.

Il existe encore beaucoup de préjugés à l'égard des personnes handicapées par une déficience intellectuelle. "Il est historiquement vérifiable que la façon dont les personnes handicapées sont perçues par la population représente un facteur primordial conditionnant leur intégration". (12)

(12) Secrétariat permanent des conférences socio-économiques (1981), L'intégration de la personne handicapée. Etat de la situation. P. 13

La personne ayant une déficience intellectuelle se voit souvent confrontée à une double réalité: d'une part, elle doit faire face à des obstacles sociaux pour s'intégrer à la vie de la communauté; d'autre part, elle doit composer avec ses limitations fonctionnelles dans le développement de son potentiel et sa participation active et autonome à la vie de la société.

La normalisation implique que le milieu soit mieux sensibilisé à la déficience intellectuelle et qu'il respecte les différences individuelles. Les adultes handicapés par une déficience intellectuelle ont les mêmes droits que les autres citoyens ou citoyennes aux services éducatifs offerts dans le cadre de l'éducation permanente et ce, dans un milieu éducatif qui se veut le plus normalisant possible.

Le Service de l'éducation des adultes s'inscrit dans ce mouvement de normalisation et verra à faciliter l'intégration de ces adultes dans ses centres de formation tout en tenant compte de leur libre choix et des modalités d'intégration jugées les plus appropriées.

4.2.3 La formation sur mesure

Comme tout autre adulte, la personne handicapée par une déficience intellectuelle est d'abord et avant tout une personne humaine qui vit une démarche expérientielle unique. Elle a des besoins, des intérêts, des valeurs qui sous-tendent et orientent ses buts personnels, professionnels et éducatifs. Elle éprouve des sentiments. Elle a besoin de se sentir aimée, respectée, valorisée. Elle est capable de libre choix, d'autonomie, d'initiative, d'engagement actif dans la communauté et de participation à part entière à la vie sociale et ce, à des degrés divers malgré ses limitations fonctionnelles.

L'accès effectif à l'éducation permanente est un progrès certain; mais encore faut-il que cet adulte handicapé intellectuellement puisse bénéficier d'activités d'apprentissage qui prennent appui sur son vécu quotidien où il est appelé à assumer ses rôles de citoyen, de travailleur, de consommateur, de membre de regroupements sociaux et même de parent et qui s'inscrivent dans un plan d'intervention individualisé.

La formation sur mesure est sans aucun doute une approche à privilégier. Ce type d'approche reconnaît à l'adulte handicapé ou à un groupe d'handicapés engagé dans une démarche de formation la capacité de participer à la détermination de ses besoins éducatifs, à la définition de ses objectifs de formation et au choix des activités d'apprentissage qui lui permettront de réaliser son projet éducatif.

4.2.4 La priorité aux formations qualifiantes

La qualité d'une formation est intimement liée à la valeur de chacun des apprentissages effectués dans des activités signifiantes et à leur intégration en un tout organisé.

L'éducation permanente de l'adulte handicapé par une déficience intellectuelle vise à mieux l'instrumenter au niveau de l'acquisition d'habiletés, de compétences et de capacités qui le rendront plus apte à améliorer son sens des responsabilités, à devenir autonome, à s'adapter et à s'intégrer à la vie économique, sociale et culturelle de la collectivité. De plus, elle se doit d'accorder une priorité aux activités de formation vraiment qualifiantes.

Pour un bon nombre d'adultes ayant une déficience intellectuelle, il serait illusoire de les orienter vers une éducation plutôt scolarisante et l'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou de son équivalent jugé nécessaire à toute formation professionnelle. Ils auraient surtout besoin d'avoir accès à des activités d'apprentissage axées sur leur vécu fonctionnel, au niveau de la formation de base, de la formation préparatoire au marché du travail et de la formation personnelle et sociale; elles les conduiraient ainsi à une forme de reconnaissance sociale.

4.2.5 La pluralité des lieux de formation

Les activités de formation dispensées dans le cadre de l'éducation des adultes ne se limitent pas aux cadres physiques des centres de formation générale ou professionnelle. Compte tenu des projets de formation et de leurs diverses modalités d'opérationnalisation, les lieux de formation peuvent varier d'un projet à l'autre.

La reconnaissance de la multiplicité des lieux de formation est importante. C'est vrai pour les adultes non handicapés; c'est également vrai pour les adultes ayant une déficience intellectuelle.

Le Service de l'éducation des adultes partage sa mission éducative avec beaucoup d'autres agents de formation au sein de la collectivité: entreprises, organismes d'éducation populaire, associations, municipalités, groupes de citoyens, etc. . .

Il ne prétend pas détenir l'exclusivité des ressources éducatives et des milieux de formation. Et il n'a pas à assumer seul l'entière responsabilité de l'éducation permanente.

Il est appelé à jouer un rôle de premier plan auprès de la population adulte en lui facilitant l'accessibilité à une diversité d'activités de formation à l'intérieur de ses centres de formation ou dans les organismes qui recourent à ses services multiples.

La pluralité des lieux de formation veut tenir compte de la diversité et des besoins et des attentes des adultes en processus de formation continue et de leurs cheminements éducatifs individualisés.

4.2.6 La complémentarité des services et la concertation des intervenants

L'intégration sociale et professionnelle des adultes handicapés par une déficience intellectuelle est l'un des objectifs que le Service de l'éducation des adultes de la C.E.C.M. veut privilégier par la mise en place de services éducatifs adaptés à cette clientèle.

Il est important de mentionner toutefois que ces services éducatifs se veulent complémentaires à ceux qui sont déjà dispensés dans la collectivité ou en voie de l'être par d'autres organismes relevant du ministère des Affaires sociales, du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, pour ne citer que ceux-là et qui poursuivent des objectifs similaires.

Cette complémentarité de services sera vécue de façon harmonieuse dans la mesure où les divers intervenants des organismes impliqués accepteront de collaborer ensemble et de se concerter pour assurer le développement de nouvelles avenues de formation et de nouveaux modèles d'interventions éducatives à l'intention de cette clientèle et ce, dans le respect de leurs mandats et de leurs champs d'intervention respectifs.

4.3 Planification des services éducatifs

4.3.1 L'application du régime pédagogique de l'éducation des adultes

Le régime pédagogique de l'éducation des adultes peut-il vraiment s'appliquer aux adultes handicapés par une déficience intellectuelle? Nous croyons qu'il peut effectivement s'appliquer à la condition d'y apporter les aménagements jugés nécessaires compte tenu des caractéristiques différentes des clientèles à desservir.

L'opérationnalisation de ce régime pédagogique favorisera l'accessibilité aux diverses activités de formation, la personnalisation de l'activité éducative et dans la mesure du possible la prise en charge par l'adulte lui-même de ses propres apprentissages.

Ses différentes composantes développées à l'annexe IV se résument comme suit:

- le libre choix de la part de l'adulte;
- le système d'entrées périodiques et de sorties variables;
- le service d'accueil et de référence;
- la programmation par objectifs;
- la relation formateur/apprenant;
- la flexibilité de l'horaire des cours;
- l'annualisation des services éducatifs.

4.3.2 Modèle proposé en accueil et référence pour les adultes handicapés par une déficience intellectuelle

Les adultes ou les groupes d'adultes handicapés par une déficience intellectuelle, en quête de services éducatifs dispensés dans le cadre de l'éducation permanente, pourront faire appel à des services d'accueil et de référence mis à leur disposition.

Dans la majorité des cas, ces adultes ne connaissent pas exactement leurs besoins éducatifs spécifiques et sont peu informés des services de formation dont ils pourraient se prévaloir.

La fonction principale des services d'accueil et référence est d'assurer le point de jonction entre la variété des besoins et la multiplicité des cheminements éducatifs, et la diversité des ressources et la pluralité des milieux de formation.

L'agent d'accueil et référence s'avère la ressource pertinente pour accompagner l'individu ou le groupe d'individus dans la clarification de ses besoins de formation et l'élaboration de son projet éducatif personnalisé. (Voir annexe VII).

Le modèle retenu se veut adapté à la clientèle des adultes handicapés. Tout en se basant sur le modèle du service d'accueil et de référence de l'éducation des adultes, le personnel de l'équipe pour les adultes handicapés par une déficience intellectuelle devra bien connaître les différents types de clientèles et les ressources spécifiques de ce milieu.

Modèle d'accueil et référence pour personnes handicapées intellectuelles

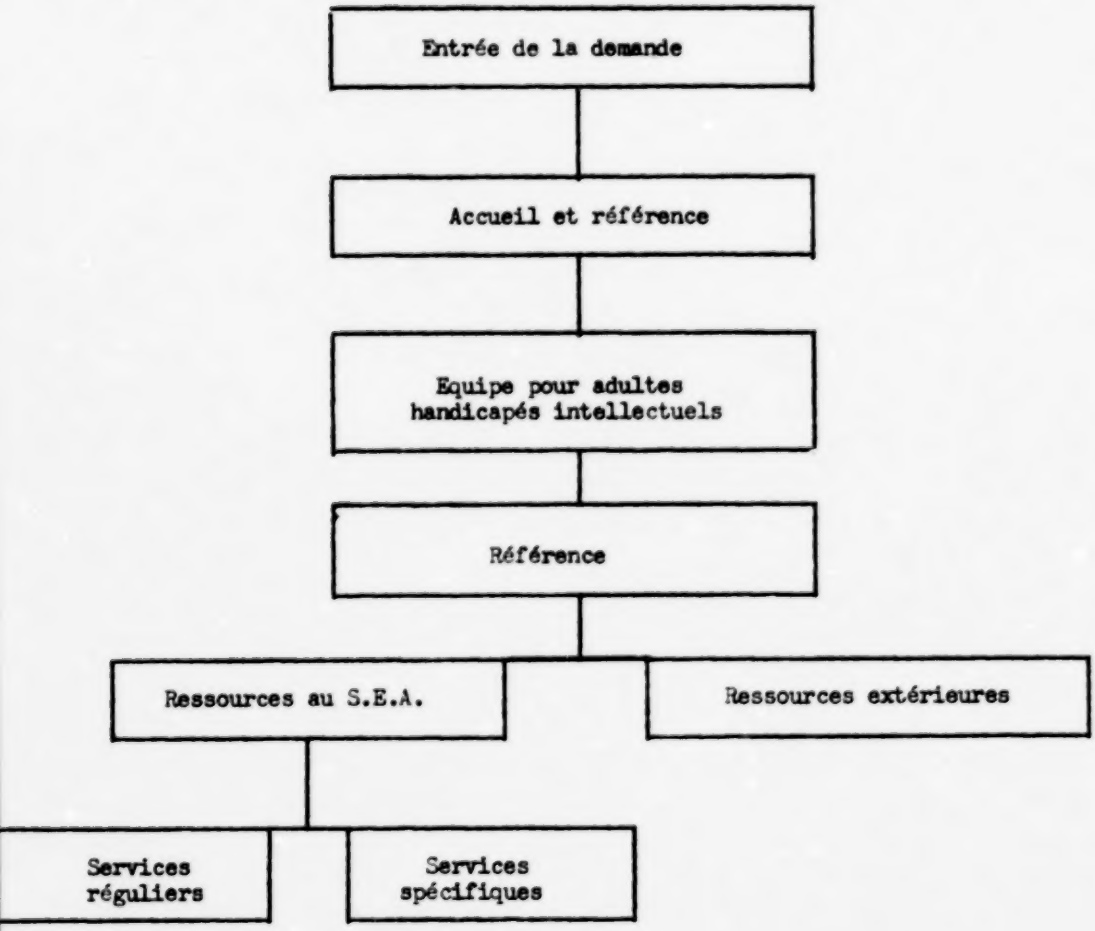

a) Entrée de la demande

Un adulte handicapé par une déficience intellectuelle ou un organisme représentant un groupe d'handicapés intellectuels peut s'adresser au Service de l'Education des adultes pour faire une demande de services éducatifs soit:
- par téléphone
- par la poste
- en personne.

b) Poursuite accueil et référence

- Adulte handicapé intellectuel:

L'adulte handicapé intellectuel et son répondant, s'il en a un, poursuit la démarche avec le service accueil et référence pour handicapés intellectuels afin d'établir une planification de programmes individualisés. (P.P.I.).

Celle-ci s'avère nécessaire dans le but de préparer un programme personnel, bâti et révisé régulièrement par la personne handicapée intellectuelle et une équipe d'intervenants importants pour elle. Ce programme lui est offert afin de répondre à ses besoins quotidiens et immédiats par des moyens concrets et pratiques; les apprentissages à réaliser viseront une plus grande autonomie étant centrés sur les intérêts et les choix de celui-ci.

- Organisme d'handicapés intellectuels

Lorsque la demande provient d'un organisme, on réfère celui-ci au Centre de Ressources en éducation populaire (C.R.E.P.).

c) Equipe pour handicapés intellectuels

Dans le but d'apporter des informations complémentaires à la planification de programmes individualisés, l'agent d'accueil et référence pourra consulter au besoin les ressources professionnelles mises à la disposition de l'adulte handicapé intellectuel à savoir:

- le conseiller pédagogique afin de pouvoir répondre à toute question pédagogique pertinente à la formation de l'adulte handicapé par une déficience intellectuelle. (Voir annexe VI).

- l'agent d'intégration socio-économique afin de faciliter la réalisation des objectifs de formation en ce qui concerne son intégration sociale et professionnelle. (Voir annexe VIII).

- le conseiller d'orientation afin d'assister l'adulte déficient léger dans le choix de son profil de formation selon l'orientation choisie pour sa carrière scolaire et professionnelle. (Voir annexe IX).

d) Référence

Lorsque la planification de programmes individualisés sera complétée, l'agent d'accueil et référence pourra orienter l'adulte handicapé intellectuel soit vers les ressources du S.E.A. ou les ressources extérieures.

e) Ressources possibles

1. Ressources au S.E.A.

1.1 Services réguliers

Les références sont les mêmes que celles qui existent pour les adultes du S.E.A.

Ex: services d'aide personnelle
animation
formation (générale, professionnelle, socio-culturelle).

1.2 Services spécifiques

Les références sont particulières aux services mis à la disposition des adultes handicapés intellectuels.

Ex: services d'aide personnelle
animation
formation pédagogique adaptée.

2. Ressources extérieures

L'agent d'accueil et référence, de pas sa connaissance des ressources du milieu, sera en mesure de diriger l'adulte vers des organismes externes tels que le Service des loisirs et sports de la Ville de Montréal, les centres d'emploi, les organisations communautaires et autres afin qu'il trouve les moyens nécessaires à l'atteinte de ses objectifs.

4.3.3 Modèle proposé au niveau de l'intégration de la clientèle handicapée par une déficience intellectuelle

Dans le but de contribuer à l'intégration sociale des adultes handicapés par une déficience intellectuelle, le Service de l'éducation des adultes propose un modèle d'intégration à options multiples qui tend à actualiser des politiques mises de l'avant par le ministère de l'Education, la Direction générale de l'éducation des adultes, l'Office des personnes handicapées du Québec et la Commission d'étude sur la formation des adultes handicapés. Il va sans dire que ces politiques prônent la même orientation à donner aux services éducatifs à savoir l'accessibilité à des services de formation de qualité dans un environnement éducatif le plus normalisant possible.

Nous savons que le plan d'intervention personnalisé est une stratégie éducative qui consiste essentiellement à planifier les objectifs d'intervention à poursuivre auprès de l'adulte handicapé et à identifier les moyens à prendre pour l'atteinte de ces objectifs. Normalement, ce plan d'intervention en services éducatifs devrait préciser également le niveau d'intégration souhaitable pour l'adulte handicapé par une déficience intellectuelle, les adaptations nécessaires au rythme individuel d'apprentissage et à la pédagogie, les services complémentaires requis, ainsi que les équipements spécialisés nécessaires selon le cas.

Est-il besoin de rappeler que l'intégration n'est pas une fin en soi. Elle se veut une modalité de service offerte à l'adulte handicapé qui tient compte de sa problématique individuelle et de son choix personnel quant aux diverses options possibles de réalisation de son projet éducatif.

Le modèle d'intégration à options multiples s'inscrit dans cette perspective. Il prend en considération les besoins spécifiques de l'adulte handicapé par une déficience intellectuelle et tend à définir la mesure pédagogique qui lui convient.

Modèle d'intégration pour personnes handicapées
par une déficience intellectuelle

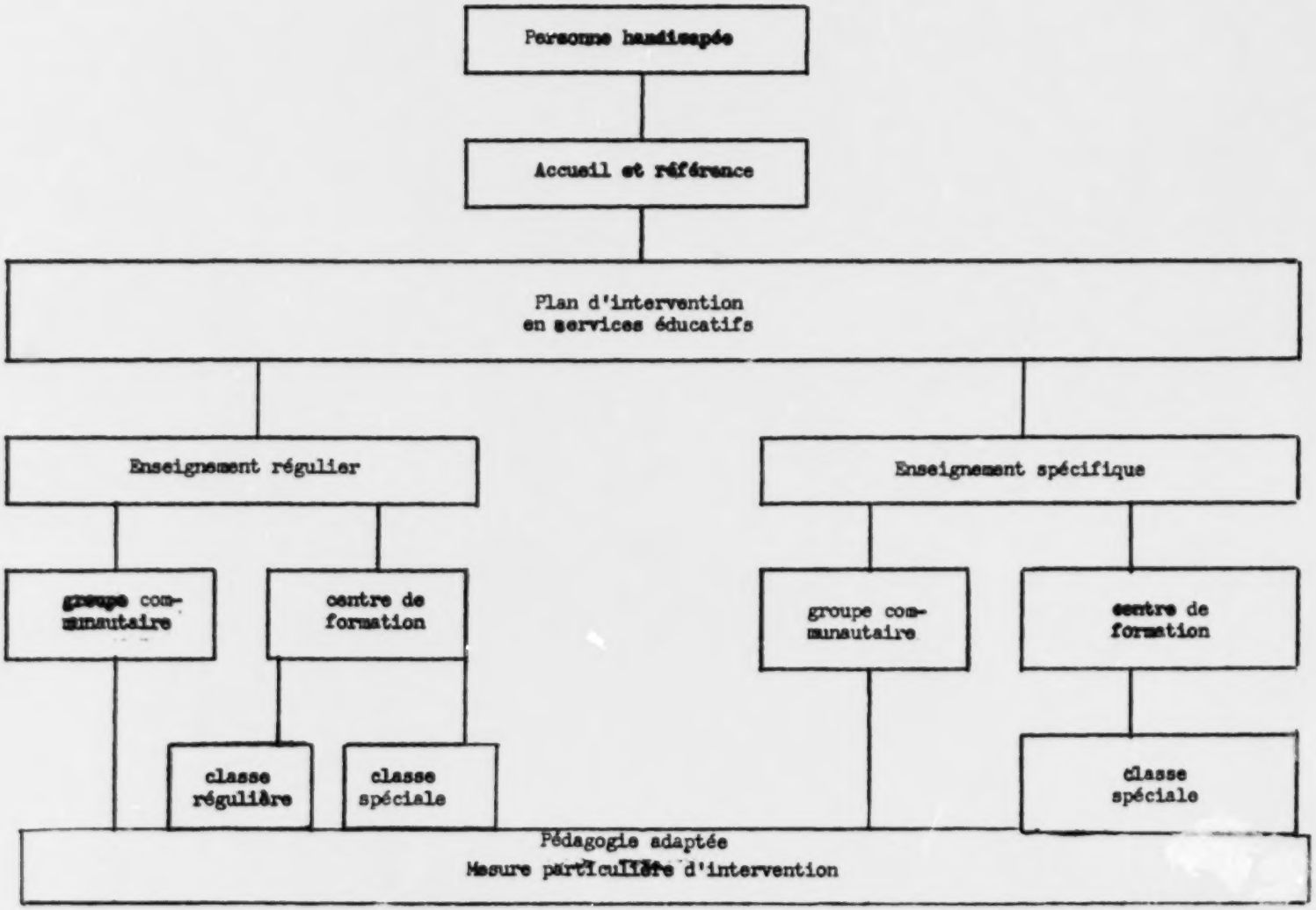

Ce modèle prévoit diverses options soit en enseignement régulier soit en enseignement spécifique. Pour chacune de ces options, nous apporterons des précisions relatives à la clientèle visée, aux types d'enseignements possibles et aux mesures particulières d'intervention.

A) Options en enseignement régulier: "programmes normalement utilisés avec tout adulte. Ce sont les cours offerts au niveau d'un SEA". (13)

Option 1: Classe régulière en centre de formation: "regroupement d'adultes recevant des services de formation offerts selon les normes du SEA". (14)

a) clientèle visée:

Les adultes handicapés par une déficience intellectuelle légère.

b) types d'enseignements possibles

- Formation de base;
- formation générale;
- formation professionnelle;
- formation socio-culturelle.

(13) CECM, SEA. Présentation d'un modèle d'intervention pour l'accès à l'éducation des adultes aux personnes handicapées. Accueil et intégration, avril 1984, p. 47.

(14) idem p. 47.

c) mesures particulières d'intervention

L'évaluation du dossier personnel de certains stagiaires adultes pourrait prescrire la nécessité d'un support pédagogique ou professionnel à l'étudiant et/ou au formateur. Quant au formateur, il devrait être suffisamment sensibilisé aux caractéristiques et aux besoins de cette clientèle et en tenir compte dans sa pédagogie.

Option 2: Classe spéciale en centre de formation: "regroupement composé d'adultes handicapés ou d'intervenants recevant un enseignement spécifique relié à la problématique de la personne handicapée". (15)

a) clientèle visée:

Les adultes handicapés par une déficience intellectuelle légère avec troubles associés ou une déficience intellectuelle moyenne supérieure.

b) types d'enseignements possibles

- Formation de base;
- Formation socio-culturelle;
- Formation préparatoire au marché du travail.

c) mesures particulières d'intervention

- Support pédagogique ou professionnel à l'étudiant et au formateur.

(15) CECM, SEA. Présentation d'un modèle d'intervention pour l'accès à l'éducation des adultes aux personnes handicapées. Accueil et intégration, avril 1984, p. 48.

- Formateur ayant une expertise au niveau du handicap intellectuel ou du moins étant suffisamment sensibilisé à la problématique de l'adulte handicapé par une déficience intellectuelle légère ou moyenne.

- Adaptation des programmes et des approches pédagogiques.

Option 3: Groupe communautaire recevant un enseignement régulier en dehors des centres de formation. "groupe, organisme, association d'adultes voulant recevoir un enseignement régulier". (16)

a) clientèle visée:

Les adultes handicapés par une déficience intellectuelle légère.

b) types d'enseignements possibles

- Formation de base;

- Formation générale;

- Formation professionnelle;

- Formation socio-culturelle.

(16) CECM, SEA. Présentation d'un modèle d'intervention pour l'accès à l'éducation des adultes aux personnes handicapées. Accueil et intégration, avril 1984, p. 47.

c) mesures particulières d'intervention

- Formateur sensibilisé aux besoins de cette clientèle;
- Adaptation des approches pédagogiques utilisées;
- Soutien pédagogique ou professionnel à l'étudiant et/ou au formateur.

B) Options en enseignement spécifique: "programmes mis sur pied en raison de la problématique de la personne handicapée". (17)

Option 4: Groupe communautaire voulant offrir un enseignement spécifique à leurs membres.

a) clientèle visée:

Les adultes handicapés par une déficience intellectuelle légère, moyenne et sévère ou multihandicapés intellectuels.

b) types d'enseignements possibles

La plupart du temps, les activités de formation demandées sont étroitement reliées à des problématiques communes vécues par les personnes handicapées ou à un besoin spécifique de formation: ce qui nécessite une programmation sur mesure.

(17) CECM, SEA. Présentation d'un modèle d'intervention pour l'accès à l'éducation des adultes aux personnes handicapées. Accueil et intégration, avril 1984, p. 48.

c) mesures particulières d'intervention

- Formateur ayant une expertise au niveau du handicap et suffisamment sensibilisé aux problématiques des personnes intellectuellement handicapées;

- Soutien pédagogique ou professionnel à l'étudiant et/ou au formateur;

- Adaptation des programmes et des approches pédagogiques.

4.3.4 Phases de développement

Le développement de services éducatifs que nous projetons, compte tenu de nos disponibilités budgétaires annuelles se réalisera en trois phases. Pour chacune de ces phases, nous préciserons la clientèle visée, les champs d'intervention et la programmation envisagés, les ressources humaines requises, les lieux de formation prévus ainsi que les dossiers de développement à initier ou à poursuivre.

4.3.4.1 Phase I: 1985-1986

1- Clientèle visée

1.1 Tout adulte de 18 ans ou plus handicapé par une déficience intellectuelle légère et qui n'aurait pas été inscrit le 30 septembre 1984 au secteur des jeunes

1.2 Tout adulte de 22 ans ou plus handicapé par une déficience intellectuelle moyenne et ne bénéficiant pas de services éducatifs au Regroupement des écoles spéciales (secteur des jeunes) au cours de l'année 1985-1986

1.3 Les adultes de la Croisée et des centres Marronniers de 22 ans ou plus qui étaient desservis jusqu'en juin 1985 par le Regroupement des écoles spéciales (secteur des jeunes): le passage de cette clientèle au secteur des adultes amorce le transfert progressif des adultes de 22 ans ou plus, transfert qui se poursuivra au cours des deux prochaines années.

Si nous considérons les demandes de services qui nous ont été acheminées jusqu'à maintenant, nous prévoyons offrir 2,370 heures/groupe en formation de base à 427 adultes handicapés par une déficience intellectuelle légère ou moyenne.

Ces demandes de services proviennent notamment des organismes suivants:

- les centres Marronniers
- le centre d'accueil A la Croisée
- le centre d'accueil Le Chafnon
- le centre Le Relais
- le centre hospitalier Rivière-des-Prairies.

Nous considérons ces données comme fragmentaires. Elles seront largement dépassées si ces adultes, une fois mieux informés sur les activités de formation qui leur sont accessibles, décident d'utiliser effectivement les services éducatifs disponibles. Nous pensons, entre autres, aux 600 jeunes adultes handicapés par une déficience légère ou moyenne, ayant terminé leur scolarité prolongée et qui sont en attente de services socio-professionnels dans un centre d'accueil où l'on dispense des services d'apprentissage aux habitudes de travail.

Dans cette première phase de développement, notre objectif à atteindre pour 1985-1986 serait de 7,000 heures/groupes; nous pourrions desservir ainsi environ 500 adultes.

2- Champs d'intervention et programmation

L'analyse des besoins en services éducatifs nous indique une demande de services en formation de base, en formation préparatoire au marché du travail et en formation socio-culturelle. Compte tenu de ces trois champs d'intervention, nous annonçons ici la programmation que nous nous projetons d'implanter à brève échéance:

A- Formation de base:

- Langues maternelles et mathématiques de niveau inférieur au secondaire.

- Alphabétisation (sauf langues maternelles et mathématiques) selon diverses approches.

B- Formation préparatoire au marché du travail

- Projet expérimental avec la Commission de la formation professionnelle (C.F.P.).

C- Formation socio-culturelle

- Ressources communautaires I

- Education à la sexualité

- Art culinaire I.

Remarques

a) Compte tenu des 58 unités de formation en alphabétisation nouvellement créées par le MEQ (Voir annexe V), il devient possible maintenant d'intégrer des activités de formation personnelle et sociale ou de formation socio-culturelle à la formation de base.

b) Par ailleurs, la mise en place de ces 58 unités de formation en alphabétisation offre aux adultes handicapés par une déficience intellectuelle ou physique ou psychique une plus grande accessibilité à des activités de formation financées par le MEQ à même l'allocation de base. De plus, elle relègue au second plan la problématique de l'accès à temps partiel et non à temps plein de certains adultes handicapés qui revendiquaient des activités de formation de base selon un horaire de temps plein (30 périodes de 50 minutes par semaine) comme au secteur des jeunes. En effet, un adulte handicapé par une déficience intellectuelle ou physique qui voudrait se prévaloir de ces 58 unités de formation, bénéficierait alors de 4,350 heures de formation, ce qui est l'équivalent de trois années de formation à temps plein.

c) En ce qui concerne la formation des groupes, l'application du facteur ressource humaine 2,5 permettrait le financement d'un ratio formateur/stagiaires adultes de 1/8,4. Quant aux adultes multihandicapés, il serait souhaitable d'appliquer le facteur ressource humaine 4,0: ce qui accorderait un ratio de 1/5,25.

3- Ressources humaines requises et financement

3.1 personnel enseignant

Dans le but d'offrir des services éducatifs de qualité et vraiment appropriés aux adultes handicapés par une déficience légère ou moyenne, nous aurons recours à des formateurs expérimentés, ayant une bonne connaissance de la clientèle et qualifiés en adaptation scolaire si possible.

Pour connaître le nombre d'enseignants requis, il nous faut déterminer de façon précise le nombre de stagiaires à desservir, le nombre d'heures/groupe de formation à assumer et le nombre de groupes/stagiaires à former selon le ratio convenu.

Comme nous ne détenons présentement que des données partielles quant au nombre exact de stagiaires adultes et au nombre d'heures/groupes de formation, nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses au niveau du nombre d'enseignants nécessaires. C'est vraiment au moment des inscriptions que nous en aurons une meilleure idée.

Cependant, il faut être bien conscient qu'à chaque fois que nous accordons un ratio formateur/stagiaires plus bas que celui qui est prévu aux règles budgétaires (ex: R.H. 4,2 ou 4,0 ou 3,5 au lieu de 2,5 ou 2,0), nous venons de générer un coût additionnel à l'allocation de base que nous devons demander en allocation supplémentaire à la Direction générale de l'éducation des adultes; et nous n'avons pas l'assurance de l'obtenir intégralement ou même de l'obtenir tout simplement. Dans ce cas, il nous faudra mieux équilibrer les groupes de formation en tenant compte le plus possible du ratio financé.

3.2 <u>personnel non-enseignant</u>

La prise en charge de cette nouvelle clientèle par le Service de l'éducation des adultes suppose l'engagement de deux professionnels non-enseignants, à savoir:

- 1 conseiller pédagogique en déficience intellectuelle à temps plein dont les fonctions sont décrites à l'annexe VI.
  <u>Coût estimé</u>: 36,205.$
  (21,18$ X 1540 h. X 111%).

- 1 agent en accueil et référence à temps plein dont les fonctions sont décrites à l'annexe VII.
  Coût estimé: 32,957.$
  (19,28$ X 1540 h. X 111%).

3.3 personnel de soutien à la formation

Le plan d'intervention personnalisé de chaque adulte handicapé par une déficience intellectuelle peut requérir un service de soutien à la formation (ex: technicien en éducation spécialisée ou aide pédagogique ou encore aide physique).

Les règles budgétaires 1985-1986 concernant l'allocation de ressources de soutien à la formation sont plutôt restrictives. Il nous faudra faire appel aux allocations supplémentaires pour défrayer les coûts additionnels reliés à l'engagement de ce type de personnel.

La mise en place des services de soutien à la formation, même s'ils sont jugés essentiels, demeure conditionnelle à nos disponibilités budgétaires.

3.4 personnel administratif

La mise sur pied d'un service d'accueil et de référence à l'intention des adultes handicapés par une déficience intellectuelle implique l'engagement d'une réceptionniste au moins à demi-temps. L'estimation du coût de ce service s'élève à 7,607.$. (8,90$ X 770 h. X 111%).

4- Lieux de formation possibles

A. Formation de base

1) Réseau des centres

	Jour	Soir
Champagnat	*	*
Poly. Père-Marquette		*
CREP St-Marc	*	*
Poly. Calixa-Lavallée		*
Lartigue	*	*
Marguerite-de-la-Jemmerais		*
Poly. Lucien-Pagé		*
Poly. St-Henri		*
St-Pius X	*	*

2) Hors réseau des centres

Organismes du milieu

B. Formation préparatoire au marché du travail

Les lieux de formation seront précisés dans le projet expérimental qui sera en application avec la Commission de la Formation Professionnelle (C.F.P.).

C. Formation socio-culturelle à temps partiel

Réseau des centres	Jour	Soir
Père Marquette		*
CREP St-Marc		*
Calixa-Lavallée		*
Marguerite de la Jemmerais		*
Lucien-Pagé		*
St-Henri		*
St-Pius, James Lyng et Thomas D'Arcy Mc Gee		*

5- Dossiers de développement à poursuivre ou à initier

5.1 dossiers à poursuivre

a) Etude des besoins en services éducatifs des adultes handicapés par une déficience intellectuelle en accordant une attention particulière aux besoins de la clientèle sévèrement handicapée ou multihandicapée.

b) Transfert progressif au SEA des clientèles de 22 ans ou plus présentement desservies dans les centres de scolarité prolongée du Regroupement des écoles spéciales.

- étude des modèles de services à privilégier: cohabitation ou intégration au secteur des jeunes;

- arrimage et harmonisation des programmations déjà existantes dans les centres de scolarité prolongée du Regroupement des écoles spéciales avec la programmation planifiée au S.E.A.;

- plan d'action à établir en regard du transfert progressif des clientèles.

c) Programme de sensibilisation des intervenants du S.E.A. à la clientèle handicapée par une déficience intellectuelle.

d) Séances d'information aux organismes du milieu portant sur les services éducatifs offerts par le S.E.A. aux adultes handicapés par une déficience intellectuelle.

e) création d'une banque de formateurs qualifiés et spécialisés au niveau de la déficience intellectuelle.

5.2 dossiers à initier

a) expérimentation du modèle proposé en accueil et référence.

b) expérimentation du modèle d'intégration de la clientèle handicapée par une déficience intellectuelle.

c) adaptation des programmes déjà existants en formation de base, en formation socio-culturelle; adaptation du matériel didactique et des instruments d'évaluation des apprentissages.

d) élaboration et expérimentation d'un programme sur mesure en formation préparatoire au marché du travail en collaboration avec la C.F.P.

e) perfectionnement des formateurs affectés aux activités de formation destinées aux adultes handicapés par une déficience intellectuelle.

- mise à jour ou recyclage des formateurs déjà en poste
- initiation à la fonction des nouveaux formateurs.

f) revision du protocole d'entente de services éducatifs SEA/établissements du MAS.

- clarification du rôle, des tâches et des champs d'intervention du formateur du SEA
- participation du formateur à l'élaboration et à l'application du plan d'intervention personnalisé de chaque bénéficiaire

- intégration du formateur à l'équipe multi-disciplinaire

- mécanismes de collaboration et de concertation entre les intervenants du S.E.A. et de l'établissement du MAS.

g) participation à des tables régionales ou sous-régionales de concertatation en regard des services éducatifs à offrir à la clientèle intellectuellement handicapée de Montréal (CRSSS et Commission administrative des services aux personnes intellectuellement handicapées; Commission de la formation professionnelle; centres d'accueil de réadaptation offrant des services socio-professionnels; MEQ).

4.3.4.2 Phase II: 1986-1987

1- Clientèle visée

1.1 Les clientèles desservies en 1985-1986

1.2 La clientèle de 22 ans ou plus handicapée par une déficience intellectuelle sévère ou multi-handicapée intellectuelle n'étant pas desservie par le Regroupement des écoles spéciales au cours de l'année 1986-1987

1.3 Les adultes de 24 ans ou plus handicapés par une déficience intellectuelle et desservis jusqu'en juin 1986 par le Regroupement des écoles spéciales.

Dans cette deuxième phase de développement, notre objectif à atteindre pour 1986-87 serait de 8,500 heures/groupes; nous pourrions desservir ainsi environ 610 adultes.

2- Champs d'intervention et programmation

A- Formation de base

- Poursuite des programmes offerts en 1985-86

B- Formation préparatoire au marché du travail

- Projets à déterminer en collaboration avec la C.F.P.

C- Formation socio-culturelle

- Poursuite des programmes offerts en 1985-86
- Ajout de nouveaux programmes:
  - Ressources communautaires II
  - Hygiène personnelle I
  - Art culinaire II
  - Code du transport
  - Droits et responsabilités I.

3- Ressources humaines requises et financement

Il nous apparaît difficile de déterminer maintenant de façon précise l'ensemble des ressources humaines jugées nécessaires. Une chose est certaine toutefois, c'est que la prise en charge d'une clientèle handicapée par une déficience intellectuelle sévère ou multihandicapée va exiger des ressources complémentaires à la pédagogie en vue d'assurer un encadrement adéquat.

Quant au financement, les règles budgétaires 1986-1987 nous indiqueront les démarches à suivre pour obtenir le financement des ressources humaines nécessaires.

4- Lieux de formation

En janvier 1986, nous procéderons à l'identification et à la planification des lieux de formation où seront dispensés les services éducatifs requis pour l'année 1986-1987.

5- Dossiers de développement à poursuivre ou à initier

5.1 Dossiers à poursuivre

Dossiers amorcés en 1985-86 et non terminés.

5.2 Dossiers à initier

a) Etude des besoins en services éducatifs des adultes handicapés par une déficience intellectuelle profonde.

b) Elaboration et expérimentation de programmes de formation sur mesure en collaboration avec la Commission de la formation professionnelle.

c) Exploration de l'utilisation du micro-ordinateur à des fins pédagogiques avec la clientèle intellectuellement handicapée.

4.3.4.3 Phase III: 1987-1988

1. Clientèle visée

1.1 Les clientèles desservies en 1985-1986 et 1986-1987

1.2 La clientèle de 22 ans ou plus handicapée par une déficience intellectuelle sévère ou profonde n'étant pas desservie par le Regroupement des écoles spéciales au cours de l'année 1987-1988

1.3 Les adultes de 22 ans ou plus handicapés par une déficience intellectuelle légère, moyenne ou sévère desservie jusqu'en juin 1987 par le Regroupement des écoles spéciales.

Dans cette troisième et dernière phase de notre plan triennal, notre objectif visé pour 1987-1988 serait de 10,000 heures/groupe; nous pourrions desservir ainsi environ 715 adultes.

2. Champs d'intervention et programmation

A. Formation de base

- Poursuite des programmes offerts en 1985-86 et 1986-87

B. Formation préparatoire au marché du travail

- Programmes de formation préparatoire à l'emploi

C. Formation socio-culturelle

- Poursuite des programmes offerts en 1985-86 et 1986-1987

- Ajout de nouveaux programmes:

Couture I

Hygiène personnelle II.

3. Ressources humaines requises et financement

La remarque que nous faisons à la phase II est également valable à la phase III.

4. Lieux de formation

L'évaluation du modèle d'intégration expérimenté nous fournira des données pertinentes quant à la détermination des lieux de formation et aux réajustements à faire.

5. Dossiers à poursuivre ou à initier

5.1 dossiers à poursuivre

Dossiers amorcés en 1986-1987 et non terminés

5.2 dossiers à initier

a) évaluation du modèle d'accueil et référence expérimenté depuis deux ans

b) évaluation du modèle d'intégration expérimenté depuis deux ans

c) expérimentation de l'utilisation du micro-ordinateur à des fins pédagogiques avec la clientèle handicapée par une déficience intellectuelle légère et moyenne

d) expérimentation d'un projet de services éducatifs à l'intention des adultes handicapés par une déficience intellectuelle profonde

e) évaluation des services de formation offerts aux adultes handicapés par une déficience intellectuelle depuis trois ans.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le Service de l'éducation des adultes prévoit en 1985-1986 et au cours des prochaines années un développement important des services éducatifs à l'intention des adultes handicapés par une déficience intellectuelle.

Le plan de développement de services, tel que présenté, affirme l'intention du S.E.A. d'assumer sa responsabilité à l'égard de cette clientèle. Il rappelle la philosophie d'intervention qu'il préconise et précise les orientations à donner aux services éducatifs. De plus, il détermine le cadre organisationnel des services et met de l'avant un modèle d'intervention en accueil et référence ainsi qu'un modèle d'intégration de la clientèle. Enfin, il présente les phases de développement des services éducatifs qui s'échelonnent au cours des trois prochaines années.

C'est un grand défi que le Service de l'éducation des adultes est prêt à relever en prenant en considération ses disponibilités budgétaires et en s'appuyant sur l'aide financière supplémentaire du ministère de l'Education.

Les services éducatifs qu'il entend offrir se veulent complémentaires aux services déjà offerts par d'autres organismes de la collectivité qui visent le même objectif: un mieux-être et un mieux-vivre des adultes handicapés par une déficience intellectuelle qui recherchent une meilleure intégration sociale et professionnelle au sein de leur milieu de vie.

RECOMMANDATIONS

Considérant que le développement de services éducatifs pour les adultes handicapés par une déficience intellectuelle constitue pour le Service de l'éducation des adultes une priorité faisant partie de son plan d'action 1984-1985;

Considérant que les adultes handicapés par une déficience intellectuelle ont droit à une plus grande accessibilité aux services éducatifs adaptés de l'éducation des adultes afin de leur permettre une meilleure insertion sociale et professionnelle;

Considérant qu'il est nécessaire de différencier clairement les services en scolarité prolongée des services en éducation permanente et d'actualiser selon les délais prévus, le transfert progressif des clientèles de 22 ans ou plus du Regroupement des écoles spéciales au Service de l'éducation des adultes;

Nous recommandons que le Service de l'éducation des adultes:

1o développe au cours des trois prochaines années des services éducatifs à l'égard des clientèles visées:

1.1 1985-1986:
- tout adulte de 18 ans ou plus handicapé par une déficience intellectuelle légère non inscrit au 30 septembre 1984 au secteur des jeunes
- tout adulte de 22 ans ou plus handicapé par une déficience intellectuelle moyenne ne bénéficiant pas de services éducatifs au Regroupement des écoles spéciales au cours de l'année 1985-1986
- les adultes de la Croisée et des centres Marronniers de 22 ans ou plus desservis jusqu'en juin 1985 par le Regroupement des écoles spéciales

1.2 1986-1987:
- la clientèle desservie en 1985-1986
- tout adulte de 22 ans ou plus handicapé par une déficience intellectuelle sévère ou multihandicapé intellectuel non desservi par le Regroupement des écoles spéciales au cours de l'année 1986-1987
- tout adulte de 24 ans ou plus handicapé par une déficience intellectuelle et desservi jusqu'en juin 1986 par le Regroupement des écoles spéciales

1.3 1987-1988: - la clientèle desservie en 1985-1986 et 1986-1987

- tout adulte de 22 ans ou plus handicapé par une déficience intellectuelle sévère ou profonde non desservi par le Regroupement des écoles spéciales au cours de l'année 1987-1988

- tout adulte de 22 ans ou plus handicapé par une déficience intellectuelle légère, moyenne ou sévère desservi jusqu'en juin 1987 par le Regroupement des écoles spéciales.

2o procède d'ici la fin de février 1986, en collaboration avec le Regroupement des écoles spéciales:

2.1 à l'analyse des impacts organisationnels au niveau de l'encadrement pédagogique et administratif du transfert progressif des autres clientèles

2.2 à l'établissement d'un plan d'action à cet effet.

3o vise l'objectif suivant pour chacune des années du plan triennal:

3.1 en 1985-1986: 7,000 heures/groupes pouvant desservir environ 500 adultes

3.2 en 1986-1987: 8,500 heures/groupes pouvant desservir environ 610 adultes

3.3 en 1987-1988: 10,000 heures/groupes pouvant desservir environ 715 adultes.

4o mette sur pied un service d'accueil et de référence à l'intention de la clientèle adulte handicapée par une déficience intellectuelle; expérimente le modèle d'accueil et de référence proposé et pour ce faire, prévoie la création dans les plus brefs délais d'un poste d'agent d'accueil et de référence à temps plein et d'un poste de secrétaire à demi-temps.

5o expérimente dès l'année 1985-1986, un modèle d'intégration à options multiples pour la clientèle adulte handicapée par une déficience intellectuelle dans ses différents centres de formation.

6o procède à l'ouverture d'un centre de formation à temps partiel selon la demande de services:

6.1 afin de répondre aux besoins spécifiques de la clientèle adulte handicapée par une déficience intellectuelle à savoir:

a) adultes ayant des troubles associés à leur déficience

b) adultes réclamant un personnel d'encadrement particulier

c) adultes demandant une programmation pédagogique particulière.

6.2 afin d'assurer l'intégration progressive de la clientèle adulte handicapée par une déficience intellectuelle dans ses différents centres de formation.

7o informe les adultes handicapés par une déficience intellectuelle et les organismes du milieu des services éducatifs mis à leur disposition.

8o établisse un programme de sensibilisation à l'intention de ses intervenants concernant la clientèle adulte handicapée par une déficience intellectuelle.

9o poursuive l'étude des besoins en services éducatifs des adultes handicapés par une déficience intellectuelle en collaboration et en concertation avec les autres partenaires du milieu impliqués dans l'insertion sociale et professionnelle de cette clientèle.

10o implante, selon l'échéancier prévu, les divers programmes de formation en vue d'apporter une réponse appropriée aux divers besoins exprimés lors des consultations.

11o développe à l'intention des adultes handicapés par une déficience intellectuelle qui ont terminé leur scolarité prolongée:

11.1 des activités de formation qui se veulent complémentaires et en continuité à la formation déjà reçue.

11.2 des activités de formation poursuivant des objectifs spécifiques d'insertion sociale et professionnelle.

12o constitue une banque de formateurs qualifiés et spécialisés au niveau de la déficience intellectuelle.

13o planifie des sessions de perfectionnement à l'intention des formateurs affectés aux activités éducatives destinées aux adultes handicapés par une déficience intellectuelle.

14o voit à la création d'un poste à temps plein de conseiller pédagogique en déficience intellectuelle afin d'élaborer et/ou adapter des programmes, du matériel didactique ou d'apprentissage, d'assurer l'animation pédagogique auprès du personnel de formation des adultes handicapés par une déficience intellectuelle.

15o fasse les démarches nécessaires auprès de la Direction générale de l'éducation des adultes en vue d'obtenir annuellement le financement des coûts additionnels à l'allocation de base dans le cadre des divers programmes de formation des adultes handicapés par une déficience intellectuelle inscrits selon les normes établies par le ministère de l'Education.

ANNEXES

Annexe I

Relevé statistique du Service de l'éducation des adultes sur les services éducatifs offerts aux adultes handicapés par une déficience intellectuelle de 1981 à 1985.

Année	Nbre. d'individus	Nbre. Heures/gr.	Activités de formation
1981-82	71	450	Alphabétisation fonctionnelle, alimentation, consommation.
1982-83	92	540	IDEM
1983-84	135	960	IDEM
1984-85	197	3,300	IDEM

Annexe II

Nombre de personnes handicapées par une déficience intellectuelle, âgées de 20 - 64 ans et résidant sur le territoire de la C.E.C.M.

Type de déficience	Taux de prévalence		Département de santé communautaire				Total	%
	Distribution	Mtl. Gén.	Ste-Justine	Sacré-Coeur	St-Luc	M. Rsmt.		
1. Légère	(2,64%)	3,388	2,477	5,643	4,351	6,799	22,658	68%
2. Moyenne	(0,21%)	269	197	449	346	541	1,802	68%
3. Sévère	(0,12%)	154	113	257	198	309	1,031	68%
4. Profonde	(0,03%)	38	28	64	49	77	256	68%
	TOTAL:	3,849	2,815	6,412	4,945	7,727	38,180	
	3%							

Réf: CSSSMM, Direction de la programmation, tableau-synthèse 1985.

Regroupement des écoles spéciales

Annexe III

Jeunes adultes de 22 ans et plus
au 30 septembre 1985

Ecole	22 ans	23 ans	24 ans	25 ans et plus	Total:
Irénée-Lussier	17	15	10	1	43
Centre Cherrier	25	28	8	1	62
Joseph-Charbonneau	8	3	1	-	12
Total:	50	46	19	2	117

Annexe IV

L'application du régime pédagogique
de l'éducation des adultes

1.) Le libre choix de la part de l'adulte. L'adulte qui s'inscrit à des activités de formation à l'éducation des adultes, le fait de sa propre initiative, aucun règlement ne l'y oblige. C'est lui qui prend la décision de s'impliquer dans une démarche éducative où il sera le principal agent de sa formation.

2.) Le système d'entrées périodiques et de sorties variables

Ce système permet à l'adulte de s'inscrire à des activités de formation au moment où il le juge opportun. Des périodes fixes d'inscription sont prévues. Mais l'adulte se voit offrir la possibilité de s'inscrire tout au cours de l'année scolaire. Ce système personnalisé implique également des sorties variables. Un tel fonctionnement favorise chez l'adulte la réalisation d'un projet de formation à un rythme individuel et lui permet d'obtenir la reconnaissance souhaitée au moment où les objectifs visés sont atteints, peu importe le calendrier scolaire.

3.) Le service d'accueil et de référence

L'adulte en situation de formation a accès à des services d'accueil et de référence. Les responsables de ce service l'aident à préciser ses besoins, à déterminer ses objectifs d'apprentissage et procèdent à l'évaluation des acquis en vue de l'orienter vers les activités de formation requises.

L'élaboration d'un plan d'intervention personnalisé peut s'avérer dans plusieurs cas une mesure de support complémentaire jugée nécessaire pour mettre en place les conditions minimales de la réussite du projet de formation.

4.) La programmation par objectifs

Les contenus d'apprentissage se présentent sous forme d'objectifs à atteindre et s'accompagnent de matériel didactique approprié.

L'évaluation des apprentissages qui consiste à mesurer la maîtrise des objectifs terminaux de l'un ou l'autre des programmes peut se réaliser à diverses périodes de l'année. Chaque stagiaire adulte chemine à son rythme dans son profil de formation. Et l'évaluation de ses apprentissages se fait au moment où l'atteinte des objectifs est jugée satisfaisante, moment qui varie d'un adulte à l'autre.

5.) La relation formateur/apprenant

Les principes de base que nous préconisons, s'énoncent comme suit:

a) l'intervention éducative est centrée sur l'apprenant;

b) l'apprentissage est fondé sur l'expérience et le vécu de l'apprenant;

c) l'intervention éducative implique la relation d'aide à l'apprentissage;

d) l'intervention éducative répond aux besoins réels et immédiats de l'apprenant;

e) l'intervention éducative tient compte des différences individuelles;

f) l'apprenant participe de façon active à toutes les étapes de l'apprentissage;

g) l'intervention éducative englobe le savoir, le savoir-faire et le savoir-être;

h) l'intervention éducative met l'accent sur les compétences requises pour affronter les diverses situations;

i) l'intervention éducative recouvre tous les aspects de l'environnement de l'apprenant.

Le stagiaire adulte se retrouve en quelque sorte au centre de l'intervention éducative où il est le principal agent de formation comme nous l'avons déjà mentionné. Il gère pour ainsi dire son projet personnel de formation, en évoluant dans un environnement éducatif où la relation formateur-apprenant revêt un sens particulier.

Le formateur, en plus de son rôle d'expert des contenus d'apprentissage, est appelé à jouer un rôle d'animateur et d'accompagnateur de la démarche éducative de l'adulte en situation de formation. Quant au stagiaire adulte, il lui revient la responsabilité de se prendre en charge, de demander et de recevoir l'aide pédagogique nécessaire et de s'approprier les moyens adéquats de manière à atteindre les objectifs poursuivis selon les délais prévus.

Cette relation "égalitaire" entre l'adulte formateur et l'adulte en formation devient de plus en plus significative en cours d'apprentissage dans la mesure où les partenaires en cause se font confiance et se respectent mutuellement et savent mettre en place l'ensemble des conditions qui vont faciliter la réussite du projet éducatif.

Réf.: Lemay, F., Rapport d'étape quant à l'élaboration d'un programme provincial pour les personnes ayant une déficience intellectuelle. Nov. 1984, p. 40-53.

L'existence d'un suivi individuel et collectif des stagiaires adultes, l'émergence de groupes d'appartenance où les stagiaires adultes peuvent s'apporter une aide mutuelle face à l'atteinte de leurs objectifs, la préoccupation des formateurs de se recycler et de se perfectionner pour mieux s'adapter aux besoins éducatifs et aux réalités des nouvelles clientèles, l'accès pour les stagiaires adultes à des services d'aide personnalisée dispensés par les responsables d'aide aux stagiaires: voilà des facteurs qui concourent à développer un environnement éducatif propice et qui confèrent à la relation formateur/apprenant une dimension qualitative.

6.) La flexibilité de l'horaire des cours

L'horaire des cours, à l'éducation des adultes, est très flexible. Il se veut respectueux des situations de vie et des disponibilités du stagiaire adulte. Ainsi, il peut bénéficier d'un horaire à temps plein (1500 minutes/semaine) ou d'un temps partiel. Et il a accès à des activités de formation soit le jour soit le soir.

7.) L'annualisation des services éducatifs. A l'éducation des adultes, le stagiaire adulte peut poursuivre son projet de formation toute l'année durant.

Annexe V

Cours en alphabétisation

Chaque cours (sigle) est reconnu sur le bulletin cumulatif du stagiaire adulte en formation de base. Toutefois, il ne contribue pas à la reconnaissance du pré-secondaire ni de l'éducation de base.

Liste des 58 unités de formation

SIGLE	Nb hres	CODE-MATIERE	TITRE DU COURS
GVA-101	25	152907	FORMATION PREPARATOIRE A L'ALPHA: BLOC 1
GVA-102	25	153005	FORMATION PREPARATOIRE A L'ALPHA: BLOC 2
GVA-103	25	153103	FORMATION PREPARATOIRE A L'ALPHA: BLOC 3
GVA-104	25	153201	FORMATION PREPARATOIRE A L'ALPHA: BLOC 4
GVB-101	25	153309	ALPHA: PROJET EDUCATIF: BLOC 1
GVB-102	25	153407	ALPHA: PROJET EDUCATIF: BLOC 2
GVC-101	50	153504	ALPHA: PRISE EN CHARGE: BLOC 1
GVC-102	50	153602	ALPHA: PRISE EN CHARGE: BLOC 2
GVC-103	50	153700	ALPHA: PRISE EN CHARGE: BLOC 3
GVC-104	50	153808	ALPHA: PRISE EN CHARGE: BLOC 4
GVC-105	50	153906	ALPHA: PRISE EN CHARGE: BLOC 5
GVC-106	50	154004	ALPHA: PRISE EN CHARGE: BLOC 6
GVD-101	50	154102	ALPHA: CROISSANCE PERSONNELLE: BLOC 1
GVD-102	50	154200	ALPHA: CROISSANCE PERSONNELLE: BLOC 2
GVD-103	50	154308	ALPHA: CROISSANCE PERSONNELLE: BLOC 3
GVD-104	50	154406	ALPHA: CROISSANCE PERSONNELLE: BLOC 4
GVD-105	50	154503	ALPHA: CROISSANCE PERSONNELLE: BLOC 5
GVD-106	50	154601	ALPHA: CROISSANCE PERSONNELLE: BLOC 6

SIGLE	N. Hres	CODE-MATIERE	TITRE DU COURS
GVE-101	50	154709	ALPHA ET COLLECTIVITE: BLOC 1
GVE-102	50	154807	ALPHA ET COLLECTIVITE: BLOC 2
GVF-101	50	154905	ALPHA: RESSOURCES DU MILIEU: BLOC 1
GVF-102	50	155003	ALPHA: RESSOURCES DU MILIEU: BLOC 2
GVG-101	50	155101	ALPHA: PROJET COLLECTIF: BLOC 1
GVG-102	50	155209	ALPHA: PROJET COLLECTIF: BLOC 2
GVH-101	50	155307	ALPHA: IMPLICATION DANS LE MILIEU BLOC 1
GVH-102	50	155405	ALPHA: IMPLICATION DANS LE MILIEU BLOC 2
GVI-101	50	155502	ALPHA: APPRENTISSAGES DE LA DEMOCRATIE: BLOC 1
GVI-102	50	155600	ALPHA: APPRENTISSAGE DE LA DEMOCRATIE: BLOC 2
GVJ-101	50	155708	ALPHA: TRANSFERT DES ACQUIS: BLOC 1
GVJ-102	50	155806	ALPHA: TRANSFERT DES ACQUIS: BLOC 2
GVJ-103	50	155904	ALPHA: TRANSFERT DES ACQUIS: BLOC 3
GVJ-104	50	156002	ALPHA: TRANSFERT DES ACQUIS: BLOC 4
GVJ-105	50	156100	ALPHA: TRANSFERT DES ACQUIS: BLOC 5
GVJ-106	50	156208	ALPHA: TRANSFERT DES ACQUIS: BLOC 6
GVK-101	50	156306	ALPHA: PROFIL DES ACQUIS: BLOC 1
GVK-102	50	156404	ALPHA: PROFIL DES ACQUIS: BLOC 2
GVK-103	50	156501	ALPHA: PROFIL DES ACQUIS: BLOC 3
GVK-104	50	156609	ALPHA: PROFIL DES ACQUIS: BLOC 4
GVK-105	50	156707	ALPHA: PROFIL DES ACQUIS: BLOC 5
GVK-106	50	156805	ALPHA: PROFIL DES ACQUIS: BLOC 6

SIGLE	N. Hres.	CODE-MATIERE	TITRE DU COURS
GVL-101	25	164306	ALPHA: INTEGRATION: BLOC 1
GVL-102	25	164404	ALPHA: INTEGRATION: BLOC 2
GVL-103	25	164501	ALPHA: INTEGRATION: BLOC 3
GVL-104	25	164609	ALPHA: INTEGRATION: BLOC 4
GVL-105	25	164707	ALPHA: INTEGRATION: BLOC 5
GVL-106	25	164805	ALPHA: INTEGRATION: BLOC 6
GVL-107	25	164903	ALPHA: INTEGRATION: BLOC 7
GVL-108	25	165001	ALPHA: INTEGRATION: BLOC 8
GVL-109	25	165109	ALPHA: INTEGRATION: BLOC 9
GVM-101	25	165207	ALPHA: INTEGRATION: BLOC 10
GVM-102	25	165305	ALPHA: INTEGRATION: BLOC 11
GVM-103	25	165403	ALPHA: INTEGRATION: BLOC 12
GVN-101	50	165500	ALPHA: SUPPORT A L'APPRENTISSAGE: BLOC 1
GVN-102	50	165608	ALPHA: SUPPORT A L'APPRENTISSAGE: BLOC 2
GVN-103	50	165706	ALPHA: SUPPORT A L'APPRENTISSAGE: BLOC 3
GVO-101	50	165804	ALPHA: ATELIER (BESOINS SPECIFIQUES) BLOC 1
GVO-102	50	165902	ALPHA: ATELIER (BESOINS SPECIFIQUES) BLOC 2
GVO-103	50	166000	ALPHA: ATELIER (BESOINS SPECIFIQUES) BLOC 3

Facteur R.H. - 2.5

Facteur R.M. - 0.4

N.B.: 98 semaines de 25 h (30 p. de 50 min.) = 2,450 h.

- 490 jrs.
- 2 ans et demi (40 sem/année)
- 3 ans (30 sem/année)

Annexe VI

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL

Service de l'éducation des adultes

Titre de la fonction: conseiller pédagogique en déficience intellectuelle.

Classe d'emploi: professionnel non-enseignant

Nom de la personne:

Nature du travail

- Elabore et/ou adapte des programmes, du matériel didactique ou d'apprentissage, assure l'animation pédagogique auprès du personnel de formation des adultes dans son domaine de spécialisation.

Liaison

- Relève du directeur du centre ou du directeur de bureau.

Attributions caractéristiques

1. Participe à l'étude des besoins des adultes handicapés par une déficience intellectuelle.

2. Adapte les programmes d'apprentissage à la condition spécifique de chacun des candidats à la formation.

3. Participe à l'élaboration de programmes spécifiques aux besoins d'adultes intellectuellement handicapés et, dans certains cas, les adapte selon la condition de chacun.

4. Elabore et/ou adapte le matériel didactique selon les exigences de la démarche d'apprentissage individualisée.

5. Assure l'assistance pédagogique du personnel oeuvrant avec les clientèles intellectuellement handicapées du Service.

6. Conseille le personnel professionnel, enseignant, de cadre du Service de l'éducation des adultes, de toute question pédagogique pertinente à la formation des adultes handicapés par une déficience intellectuelle.

7. Participe à la détermination des modalités de services à offrir aux adultes intellectuellement handicapés dont la formation se déroule à l'extérieur des centres réguliers et à l'évaluation des activités de formation dispensées.

8. Collabore à l'établissement des procédures d'administration des divers tests et examens.

9. Collabore à l'implantation et à l'évaluation des activités de formation reliées à la problématique de l'adulte handicapé par une déficience intellectuelle.

10. Participe à la sélection et au perfectionnement des formateurs affectés aux services éducatifs offerts aux adultes intellectuellement handicapés.

11. Rédige un rapport annuel de ses activités.

12. Assume toute autre tâche connexe que pourrait lui confier son supérieur immédiat.

Guy Nadeau, directeur
Bureau de la formation
personnelle et sociale

Juin 85

Annexe VII

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL

Service de l'éducation des adultes

Titre de la fonction: Responsable de l'aide aux stagiaires

Classe d'emploi: professionnel non-enseignant

FONCTION:

- Etablir et assurer une relation d'aide auprès des stagiaires d'un centre de formation quant à leur situation personnelle, professionnelle et sociale et agir, à ce titre, comme ressource auprès du personnel du centre.

LIAISONS:

- Relève d'un directeur de centre d'éducation des adultes.

- Collabore avec:

  - les cadres et les professionnels des divers services de la Commission.

- Entretient des relations de travail avec:

  - le personnel des institutions de formation;
  - les représentants de syndicats;
  - les officiers des centres de main d'oeuvre du Canada;
  - les responsables d'organismes et d'associations à vocation sociale;
  - les professionnels des services spécialisés et connexes à sa fonction.

ATTRIBUTIONS caractéristiques:

1- Participe à l'élaboration des objectifs et du programme d'accueil des stagiaires dans le centre.

2- Organise, en collaboration avec les autres ressources du centre, des activités d'accueil permettant aux stagiaires de mieux se situer dans le cadre de vie du centre, de mieux se prendre en charge et de mieux s'intégrer aux groupes existants.

3- Met en place et tient à jour un service de documentation portant sur l'information à communiquer aux stagiaires dans les domaines scolaire, professionnel et psycho-social (familial, légal, médical, budgétaire, psychologique).

4- Etablit et tient à jour un répertoire des ressources du milieu (services spécialisés, institutions, organismes, associations, professionnels) susceptibles d'aider les stagiaires à résoudre leurs problèmes d'ordre scolaire, professionnel et psycho-social, et assure la référence selon les besoins.

5- Intéresse les organismes choisis à des projets de participation à la vie du centre.

6- Etablit des ententes de services avec les ressources communautaires.

7- Développe et utilise une instrumentation qui permet d'identifier les besoins d'aide des stagiaires dans les domaines scolaire, professionnel et psycho-social et informe le personnel de gestion et de formation des problèmes identifiés.

8- Voit à l'organisation de rencontres d'information ou de discussion sur des sujets ayant trait à la vie scolaire, personnelle, professionnelle et sociale des stagiaires.

9- Elabore et recommande des projets d'activités collectives qui répondent aux besoins identifiés.

10- Anime des rencontres de stagiaires selon les besoins et à l'intérieur de sa compétence.

11- Evalue les activités dans le domaine qui lui est confié.

12- Participe à l'évaluation de l'atteinte des objectifs en ce qui concerne la qualité des différentes interventions dans le centre.

13- Assume toute autre responsabilité que pourrait lui confier le directeur de centre.

Annexe VIII

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL

Service de l'éducation des adultes

Titre de la fonction: agent d'intégration socio-économique

Classe d'emploi: professionnel non-enseignant

Nature du travail

- Assure la liaison entre le centre et les divers intervenants extérieurs, en rapport avec l'intégration sociale, économique, professionnelle, culturelle, des adultes handicapés.

Liaison

- Relève du directeur du centre ou du directeur de bureau.

Attributions caractéristiques

1. Etablit et tient à jour un répertoire des ressources (institutions, organismes, associations, fermes, etc.) susceptibles de recevoir des candidats en voie d'intégration.

2. Communique avec d'éventuels employeurs et divers centres de main-d'oeuvre en vue de faciliter la réalisation des objectifs de formation en cours d'emploi pour les adultes handicapés.

3. Effectue un travail de relance auprès des organismes auxquels il a référé des candidats et auprès des candidats eux-mêmes.

4. Participe à l'élaboration des objectifs et du programme d'intégration sociale et professionnelle des adultes handicapés.

5. Etablit le diagnostic des causes qui empêchent l'intégration sociale et professionnelle des adultes handicapés inscrits aux activités du Service de l'éducation des adultes, de manière à les diriger vers les ressources appropriées.

6. Collabore à la planification et à la réalisation des activités de formation qui s'adressent aux employeurs, aux institutions, aux organismes intéressés à l'intégration sociale et professionnelle des adultes handicapés.

7. Participe à des études et à des travaux à l'intérieur d'équipes multidisciplinaires.

8. Rédige un rapport annuel de ses activités.

9. Assume toute autre responsabilité que pourrait lui confier son supérieur immédiat.

Annexe IX

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL

Service de l'éducation des adultes

Titre de la fonction: conseiller d'orientation

Classe d'emploi: professionnel non-enseignant

Nature du travail

Le conseiller d'orientation assiste l'étudiant dans le choix du profil de formation qui lui convient selon ses goûts et ses possibilités et selon l'orientation choisie pour sa carrière scolaire et sa carrière professionnelle.

Liaison

Relève du directeur du centre.

Attributions caractéristiques

1. Le conseiller d'orientation effectue des tâches relatives à l'élaboration des objectifs et des politiques de travail du service d'orientation en tenant compte des politiques générales d'administration et de pédagogie tant au niveau du centre qu'au niveau de la Commission. Il est chargé de l'application de ces politiques.

2. A partir d'entrevues de "counselling" individuel ou de groupe ainsi qu'à partir du résultat de tests, il conseille les étudiants sur leur orientation. Il participe à des études de cas à l'intérieur d'une équipe multidisciplinaire.

3. Il doit constamment entretenir des relations avec le marché du travail, les administrateurs, les formateurs et avec d'autres institutions impliquées dans l'orientation des étudiants.

4. Il prépare et maintient à jour le dossier des étudiants sur les questions relevant de sa compétence.

réf.: C.E.C.M., S.E.A., Manuel de gestion, règles administratives 1977, description d'emploi.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

C.E.C.M., S.E.A.,
"Manuel de gestion. Buts et moyens d'action du S.E.A. - Politiques: Activités éducatives socio-culturelles".
C.E.C.M. - S.E.A. Montréal, octobre 1977, 40 pages.

C.E.C.M. - S.E.A.
"Orientations 1985-86", mai 1985, 5 pages.

C.E.C.M. - S.E.A.
"Plan de perfectionnement à l'intention des formateurs en formation professionnelle".
Novembre 1984, 20 pages.

C.E.C.M. - S.E.A.
"Politique des services éducatifs à l'éducation des adultes de la C.E.C.M. - Services minima - Types de formation offerts.

C.E.C.M. - S.E.A.
"Présentation d'un modèle d'intervention pour l'accès à l'éducation des adultes aux personnes handicapées". Accueil et intégration.
1984, 111 pages.

Commission d'étude sur la formation des adultes.
"Apprendre: une action volontaire et responsable".
Editeur officiel du Québec, Québec, février 1982, 869 pages.

Conseil de la santé et des services sociaux de la région de Montréal Métropolitain.
"Le plan d'aménagement régional des services d'adaptation aux personnes ayant une déficience intellectuelle". Montréal, novembre 1984, 83 pages.

Desmeules, Marcel et Nadeau, Guy
"Projet de partage des responsabilités entre le S.E.A. et le R.E.S. concernant les services éducatifs à offrir aux adultes handicapés par une déficience intellectuelle au cours de l'année scolaire 1985-86".
Avril 1985, 20 pages.

Fortin, G. et Mastriani, L.
"La formation des personnes handicapées adultes".
MEQ - Editeur officiel du Québec, Québec, septembre 1983, 363 pages.

Gouvernement du Québec, Ministère des Affaires Sociales.
"Livre blanc, Proposition de politique à l'égard des personnes handicapées".
Ministère des communications du Québec, avril 1981, 89 pages.

Hottlet C., Tremblay P., Jobin M.
"Eléments d'orientation des services éducatifs à offrir aux élèves handicapés par une déficience mentale (chapitre VI).
C.E.C.M., Service des Etudes, 1984, 50 pages.

Institut québécois de la déficience mentale.
Planification individualisée (P.P.I.), avril 1983, 32 pages.

Lavallée, Marcel
"L'alphabétisation des personnes vivant avec un handicap mental".
Déficience mentale, volume 34, numéro 3, été 1984, pages 23 à 32.

Lemay, F. et Winnicki, W.
"Rapport d'étape quant à l'élaboration d'un programme provincial pour les personnes ayant une déficience intellectuelle".
Commission scolaire Sainte-Croix, Service de l'éducation des adultes.
Ville St-Laurent, novembre 1984, 70 pages.

Ministère de l'éducation.
"L'école québécoise, L'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Enoncé de politique et plan d'action".
Gouvernement du Québec, 1978, 39 pages.

Ministère de l'éducation.
"La loi 3 et l'éducation des adultes".
Formation générale renouvelée, mars 1985, 26 pages.

Ministère de l'éducation. Direction générale de l'éducation des adultes.
"Un projet d'éducation permanente. - Enoncé d'orientation et plan d'action en éducation des adultes".
Québec: Ministère de l'éducation, juin 1983, 77 pages.

Office des personnes handicapées du Québec.
"A part. . . égale". L'intégration des personnes handicapées: un défi pour tous".
Québec: Ministère des Communications, Juin 1984, 132 pages.

Office des personnes handicapées du Québec.
"Dossier no. 11. Emploi de la personne handicapée - Année internationale des personnes handicapées".
Centre de documentation de l'Office des personnes handicapées, 1981, 73 pages.

Nadeau, Guy et Pelletier, François
"Etude des besoins éducatifs des jeunes de 21 ans et plus handicapés par une déficience mentale".
C.E.C.M., Direction du Regroupement des écoles spéciales, Montréal, juin 1984, 80 pages.

Richard, Jean-Pierre et coll.
"Rapport d'activités du Centre de Service Champagnat".
C.E.C.M. - S.E.A. Montréal, février 1984, 20 pages.

Ross, Vincent
"Les services d'accueil et référence offerts aux adultes dans les trois réseaux du système d'éducation".
Direction générale de l'éducation des adultes, Gouv. du Québec, 1983, 7 pages.

Secrétariat permanent des conférences socio-économiques du Québec.
"L'intégration de la personne handicapée. Etat de la situation".
Gouvernement du Québec, 1981.

Secrétariat permanent des conférences socio-économiques du Québec.
"L'intégration de la personne handicapée. Rapport".
Gouvernement du Québec, 1982.

Service de l'adaptation scolaire.
"Plan d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés par une déficience mentale".
Direction générale du développement pédagogique, document de travail, gouvernement du Québec, Mars 1983, 38 pages.